Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

RAPPORT ANNUEL 2025

SERVICE D'EAU POTABLE – SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Synthèse de l'année P. 5
Service / Patrimoine P. 18
Bilan technique du service P. 38
Gestion clientèle P. 68
Économie de la délégation P. 75
Annexes P. 82



LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

LE RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CONCERNE LA GESTION 2025 DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DÉLÉGUÉ À AGUR PAR LE SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE JURANCON DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE APPROUVÉ LE 1ER DÉCEMBRE 2021.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **des variations du patrimoine immobilier** de la collectivité au cours du dernier exercice.

> **de l'état des lieux** des installations de traitement et d'adduction de l'eau potable du syndicat d'eau potable. L'accent est porté sur l'état de fonctionnement des ouvrages et leur conformité en vue de la sécurité du personnel.

> **de l'inventaire des travaux de renouvellement** contractuels réalisés par le délégataire ainsi que leurs charges financières.

> **des biens de retour restitués à la collectivité** en fin de contrat et les biens de reprise appartenant à AGUR et devant être vendus à la collectivité à l'issue du contrat.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2025 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté. Enfin, ce rapport tâchera également de proposer des améliorations techniques nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

05-17

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

Chiffres-clés
Indicateurs de performance
Faits marquants
Propositions d'amélioration du service
Actualité réglementaire



18-37

SERVICE / PATRIMOINE

Le contrat
Organisation du service par AGUR
Patrimoine



38-67

BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

Volumes / Rendements
Qualité de l'eau
Énergie / Réactifs
Interventions d'exploitation
Renouvellement contractuel
Investissement contractuel
Travaux divers



68-74

GESTION CLIENTÈLE

Les branchements
Les abonnements
Les volumes comptabilisés
Paiement des factures
Réclamations clients



75-81

ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

Tarification du service
Compte-rendu financier
Compte d'exploitation



82-108

ANNEXES



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1. Chiffres-clés
2. Indicateurs de performance
3. Faits marquants
4. Propositions d'amélioration du service
5. Actualité réglementaire

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. Chiffres-clés

33 495 abonnés au service d'eau potable au 31/12/2025

3 917 255 m3 consommés comptabilisés au 31/12/2025

819 km de canalisations

83.09% de rendement réglementaire

242.13 € - Montant d'une facture type de 120 m3 à l'année

1 unité de production

25 réservoirs de stockage d'eau potable

99.2% conformités - Analyses microbiologiques

100% conformités - Analyses physico-chimiques

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2. Indicateurs de performance

2.1 INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

		Producteur	2023	2024	2025
L'activité clientèle					
[VP.056]	Nombre d'abonnés du service eau potable	Délégataire	32 839	33 102	33 495
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Qualité du service à l'usager					
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	Délégataire	98.5 %	96.1 %	99,2 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	Délégataire	97.8 %	97.8 %	100 %
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	2,41 ‰	1.72‰	1.38‰
[P151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	6h *12h en astreinte*	6h *12h en astreinte*	6h *12h en astreinte*
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100%	100%	100%
[P155.1]	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	0,58 ‰	1.24 ‰	0.45‰
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3,19 %	2.53 %	2.90 %
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Délégataire	0,2049	0.0017	0.004
Prix du service de l'eau					
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m^3 TTC	Délégataire	1,84€	2.01€	2.02€
Gestion patrimoniale					
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	120	120	120
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau	Collectivité	0,85%	0.8%	0.79%
[VP0.77]	Linéaire de réseau (km)	Délégataire	826.745	818.027	819.104
Performance environnementale					
[P108.3]	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	100%	100%	100%
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	80,13 %	81.04%	83.09%
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/j/km)	Délégataire	3,74	3.46	3.084
[P106.3]	Indice linéaire de perte en réseau (m^3/j/km)	Délégataire	3,44	3.19	2.81

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe 2.

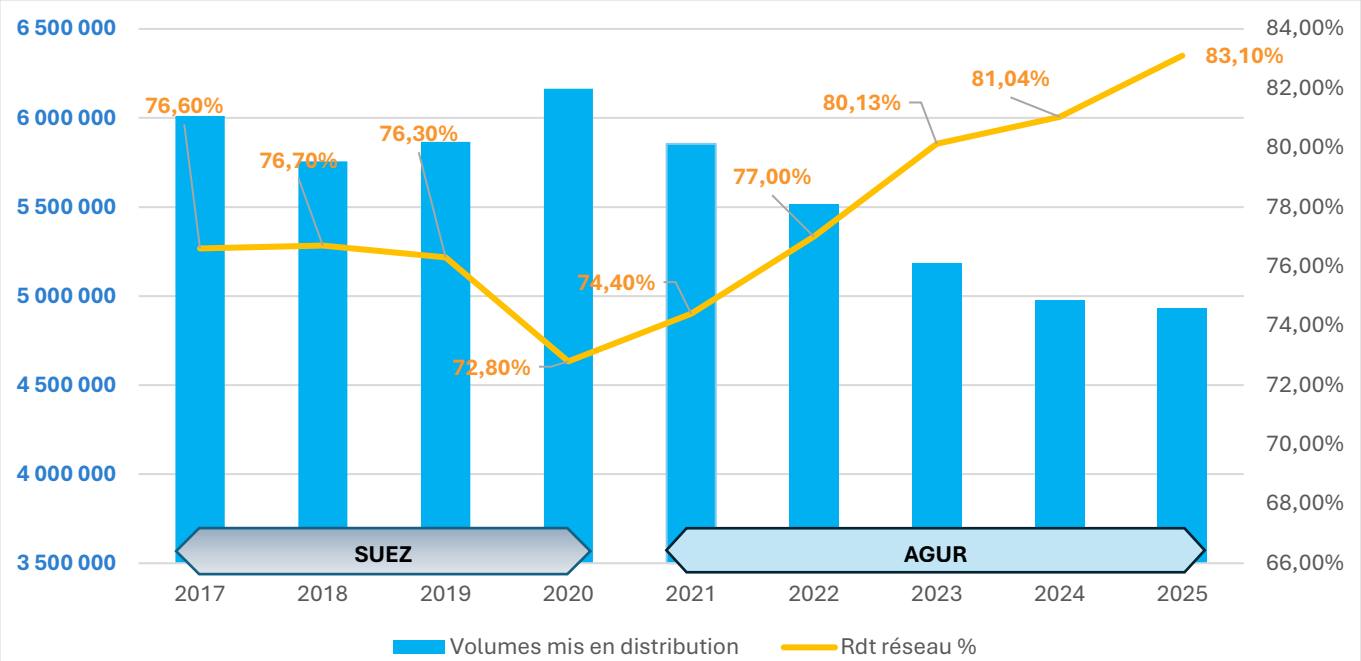
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Faits marquants

3.1 DIMINUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET AMELIORATION DE L'ETAT DU RESEAU

L'année 2025 a connu une nouvelle amélioration de la qualité de son réseau avec une baisse des volume mis en distribution.

Le rendement de réseau et l'ILP s'améliorent de manière significative pour atteindre des valeurs respectives de 83,10 % et 2,81 m3/km/j.



Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/ n-1	Evolution depuis 2020
Rendement de réseau	72,80%	74,40%	77,00%	80,13%	81,04%	**83,10%**	2,5%	12,4%
Indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour	5,61	5,00	4,25	3,44	3,19	**2,81**	-13,5%	-100%

Catégorie de réseau selon Agence de l'Eau	Rural (≤ 25 abonnés/km)	Semi-rural (25 à 40 abonnés/km)	Urbain (> 40 abonnés/km)
ILP Bon	◀ 1.5	◀3	◀ 7
ILP Acceptable	◀ 2.5	◀5	◀ 10
ILP Médiocre	2.5 ◀ ILP ◀ 4	5 ◀ ILP ◀ 8	10 ◀ ILP ◀ 15
ILP Mauvais	▶ 4	▶ 8	▶ 15

Le réseau du syndicat est catégorisé en réseau semi-rural. Cette classification se fait par le calcul de la densité d'abonnés au km de réseau :

33 495 abonnés / 819 km de réseau = 40

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3.2 FOCUS SUR QUELQUES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2025

L'année d'AGUR en 2025, c'est une eau d'excellente qualité distribuée avec 121 contrôles officiels et plus de 4500 paramètres analysés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : REGION DE JURANCON

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Cependant, l'eau distribuée en 2025 a présenté 1 non-conformité.	A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 68554 personnes sur 24 communes (ARESSY, ASSAT, BILLERE, BIZANOS, BOSDARROS, BUZY, GAN, GELOS, IDRON, JURANCON, LAROIN, LASSEUBE, LASSEUBETAT, LONS, MAZERES-LEZONS, MEILLON, MORLAAS, NARCASTET, PARDIES-PIETAT, PAU, RONTIGNON, SAINT-FAUST, SERRES-MORLAAS, UZOS). Le responsable des installations est : « SMEP DE LA REGION DE JURANCON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIETE AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
ADOUCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : **121** Conformité : **99 %** Valeur maxi : **5 n/100 ml**
NITRATES	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : **12** Valeur moyenne : **5,46 mg/L** Valeur maxi : **6,4 mg/L**
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : **4** Conformité : **100 %** Nombre de substances recherchées : **180** Valeur maxi : **0,016 microgramme/L**
FLUOR	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : **4** Valeur moyenne : **0,027 mg/L** Valeur maxi : **0,055 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Eau dure	Nombre de prélèvements : **12** Valeur moyenne : **21,6 °f** Valeur maxi : **26,8 °f**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

En 2025, c'est **396** interventions sur le réseau d'eau potable avec :

- ✓ **243** fuites réalisées sur le réseau principal (branchements, conduite, autres équipements)
- ✓ **78** opérations de renouvellement d'organes (branchements, vannes, régulateur de pression)
- ✓ **75** interventions diverses pour veiller au bon fonctionnement du réseau de distribution (recherche de vannes, mise à jour d'équipements, maintenance préventive d'organes de réseau…)





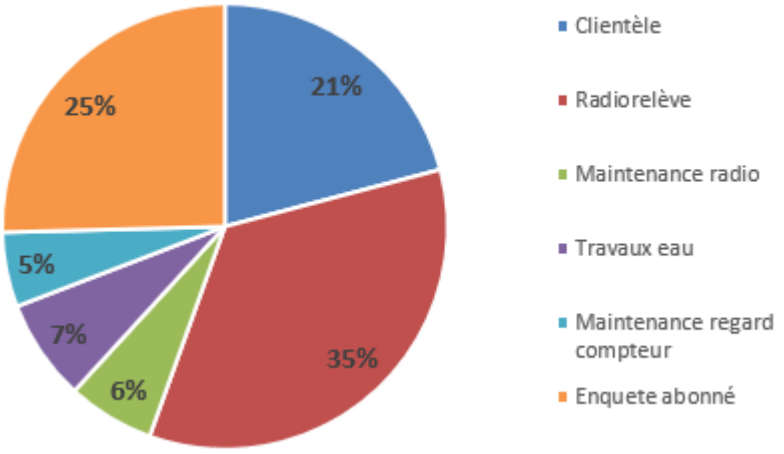




Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

En 2025**, 11 165** interventions clientèles en lien avec notre métier ont été réalisées réparties en :

- ✓ **2 332** interventions clientèles classiques (fermeture, abonnement, résiliation…)
- ✓ **3 864** interventions liées au déploiement de la radiorelève
- ✓ **705** interventions de maintenance des équipements de radiorelève (reparamétrage…)
- ✓ **822** interventions liées à des travaux (métré, pose de compteur, réalisation de branchement)
- ✓ **605** interventions de maintenance au niveau du regard compteur (fuite sur robinet, clapet…)
- ✓ **2 837** interventions d'enquête abonné (résiliation, inversion compter, vol d'eau…)







A fin 2025, 98 % des compteurs du territoire sont équipés en radiorelève soit plus de 33 000 compteurs.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

En 2025, la relation client sur le territoire du SMEP c'est :

- ✓ **17 751** appels reçus répondus
  - 15 746 appels clientèles classiques (gestion abonnement, facture, renseignement)
  - 2 005 appels d'urgence
  - **91 %** de taux de réponse dont **99 %** pour les appels d'urgence
- ✓ **2 596** visites en agence
- ✓ **3 259** contacts par mail
- ✓ **1 110** contacts par courrier
- ✓ **15 770** contacts via l'espace client AGUR



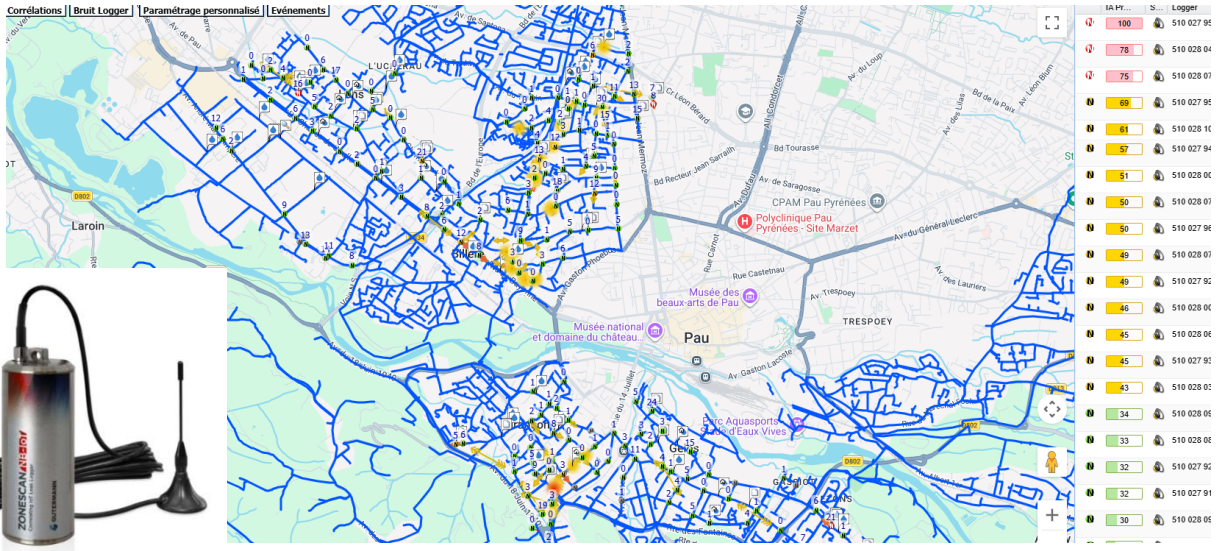




Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

En 2025, **180 000 €** ont été engagés dans le cadre du renouvellement et optimisation des équipements du SMEP avec notamment :

- Le renouvellement des 200 prélocalisateurs acoustiques fixes



- Le renouvellement et l'optimisation des groupes de pompage de NARCASTET





- Le renouvellement des télégestions en anticipation de l'abandon du réseau 2G/3G





Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3.3 TRAVAUX SUR LE RESEAU

L'année 2025, dans la continuité de l'année 2024, a été marquée par la mise en place de plusieurs de compteurs de sous sectorisation supplémentaires.

Ces équipements supplémentaires ont été étudiés pour abaisser la maille de sectorisation et rendre plus efficiente la recherche de fuite.

Les secteurs qui ont été travaillés sont situés sur les communes de GAN, JURANCON, RONTIGNON.





COMPTAGES JURANCON:

- GUYNEMER / STADE
- BAGNELL/RIBET







NID BEARNAIS

COMPTEUR DE SECTORISATION SUR 500 ACIER

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Sectorisation RONTIGNON

- RD37





- RUE DE L'EGLISE





Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4. Propositions d'amélioration du service

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service, AGUR a identifié des travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre.

4.1 SUR LES STATIONS

> Forages

Optimisation de l'automatisme du champ captant pour d'une part, respecter les volumes journaliers d'autorisation de prélèvement de l'arrêté préfectoral et d'autre part, éviter des rabattements trop importants du niveau de la nappe.

Mise en place de fibre optique sur le champ captant pour permettre des communications en temps réel des différents puits et remplacés les lignes pilote existantes qui dysfonctionnent régulièrement.

> Réservoirs

Optimisation du fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réservoirs (modalité de remplissage, marnages et autonomie).

Uniformiser le modèle de télégestion et de télésurveillance des réservoirs (capteurs anti-intrusion, sonde de niveau, télégestion, généralisation des intersites et pose de mesures de débits)

Remise en service du réservoir de Berdoulou dans le but de sécuriser l'alimentation des Miels Michaud, optimiser les pressions et la sectorisation en particulier du secteur dit LOUBANGUI

> PGSSE

Lors de la démarche PGSSE, ces réflexions d'amélioration des réservoirs ont été abordées :

- Equiper les sites majeurs d'inverseur de source à savoir sur le champ captant et les reprises principales.
- Mise en place de télésurveillance sur les sites non équipés.
- Améliorer la sécurisation des sites par de l'anti-intrusion, vidéosurveillance, garde-corps et barreaux antichute.

> Réflexion sur l'autonomisation énergétique des sites (pose de panneaux photovoltaiques, ...)

4.2 SUR LES RÉSEAUX

> Sectorisation

Afin d'améliorer la sectorisation existante, nous proposons :
- d'une part, la sous sectorisation des secteurs qui présentent les linéaires de réseau les plus élevés :

- GENSEMIN
- LOUBANGUI
- LIGNE MAZERES SUD (PINDATS / MIRASSOU / SABALOT)

- d'autre part d'équiper de débitmètres les réservoirs qui ne disposent pas de comptage sur leur alimentation et/ou leur distribution : Lebe, et Clos Touzet.
- Suivi des gros consommateurs et des interconnexions :
Généraliser la télésurveillance des gros consommateurs et des interconnexions équipées d'appareils de comptage.
Equiper de compteurs les interconnexions non équipées.

> Réduction de pression

Le diagnostic des organes de régulation de pression terminé début 2023 et l'étude hydraulique réalisée en 2023 ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la gestion de la pression sur le réseau en ajoutant de la stabilisation de pression (objectif : diminution moyenne de 1 bar sur l'ensemble du réseau ; et gain de +2% de rendement).

> Modulation de pression

Afin de baisser la pression de service de manière significative tout en assurant un débit optimal en fonction du besoin, nous proposons des solutions de modulation de pression en différents points du réseau :

- Secteur « BOUERNER » depuis BIZANOS vers ASSAT

> Gestion de baisses de pression

Afin d'assurer une pression de service convenable sur les quelques zones à faibles pressions, nous proposons de créer des maillages, d'optimiser le remplissage de certains réservoirs et de réfléchir à la pose de surpresseurs. Pour illustrer les solutions mises en place , on peut parler des modifications faites sur la reprise de LANOT pour le chemin de CAMS à GAN ou le projet de réalisation en 2026 d'un réseau surpressé sur le chemin de SERROT.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Création ou optimisation de maillage

Afin de sécuriser la continuité de service et d'optimiser la recherche de fuites, nous proposons d'interconnecter des conduites et d'optimiser les raccordements existants (pose de stabilisateurs de pression, de vannes…).

Exemple : création du maillage entre les secteurs SIAMELAP et GOLF pour optimiser les solution s de recherche de fuite et secours d'une zone vers l'autre.



> Proposition de renouvellement de réseaux

L'étude de gestion patrimoniale réalisée en 2022 cible et priorise les canalisations à renouveler. Conjointement à cette étude, nous avons identifié au cours de la première année d'exploitation des tronçons pour lesquels un renouvellement est nécessaire. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur les conduites des voies suivantes :

- BOSDARROS— route départementale de Nay ;
- GAN — route de Nay ;
- GELOS— Rue BARTHOU, rue du général Leclerc et avenue Pasteur;
- JURANCON—Avenue Gaston Cambot, route des coteaux de Guindalos, Avenue Rauski
- MAZÈRES LEZONS—avenue du Général de Gaulle.
- BILLERE—Rue de la saligue et rue du Puymorens

5. Actualité réglementaire

Comme chaque année, nous vous proposons une synthèse des principaux textes réglementaires publiés au cours de l'exercice, pouvant impactés le service.

Les différentes évolutions législatives et réglementaires majeures sont présentées en annexe 3.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



SERVICE / PATRIMOINE

1. Le contrat
2. Organisation du service par AGUR
3. Patrimoine

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. Le Contrat

1.1 LA COLLECTIVITÉ

Président :
Michel Bernos

Directeur :
Julien Béguier

Responsable administrative et financière :
Melissa Villenave Bispo

33, Avenue Bagnell - 64 110 Jurançon

1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :
Affermage

Date d'effet :
01/01/2021

Durée du contrat :
10 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) : **31/12/2030**

1.3 LES AVENANTS AU CONTRAT

Avenant n°1

Date d'effet : 01/04/2023

Nature : Redéfinition des objectifs de performances hydrauliques, évolutions tarifaires et adaptations rédactionnelles

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2. Organisation du service par AGUR

2.1 L'ORGANISATION DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition du SMEP de la région de Jurançon une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels humains nécessaires à la qualité du service. La collectivité bénéficie ainsi d'une infrastructure locale et propre à la gestion de ses ouvrages, composée des différentes compétences des métiers de l'eau.

AGUR est représenté localement par son Directeur de zone. Il assure les missions telles que :



Le Responsable de centre attitré a une fonction d'encadrement de l'équipe locale et la gestion opérationnelle du service, il est votre interlocuteur privilégié au quotidien. Les missions principales sont :



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2.2 L'ESPACE CLIENT

Le site internet agur.fr permet à tous les abonnés d'accéder à leur Espace client.

On y retrouve :

> Les historiques de consommations,

> Les historiques de factures avec une possibilité d'impression

> Le paiement en ligne par carte bleue

> etc.

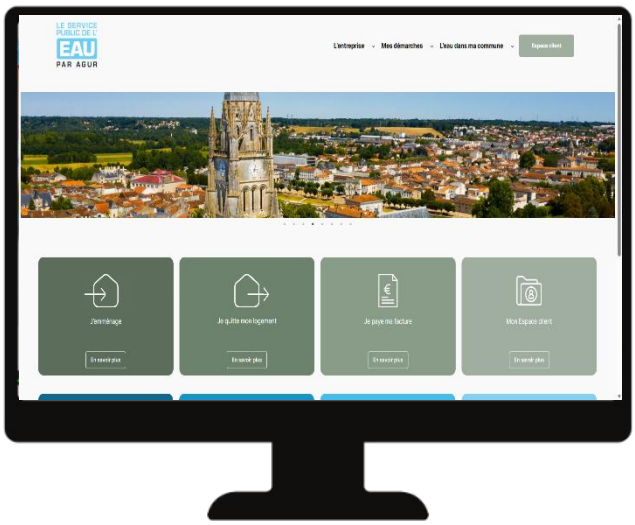
> La possibilité de souscrire au prélèvement mensuel et à l'e-facture

Il est également possible d'échanger avec le service clientèle vie l'Espace client :

> Communication d'index

> Résiliation de contrat

> Demande de devis de branchement neuf





2.3 LES COORDONNÉES DU SERVICE



Siège social : **AGUR**
Adresse : **2B, rue de Lestandau 64 600 ANGLET**



Agence : Jurançon
Adresse : ZAC du Vert Galant
64 110 JURANCON
Horaires accueil clientèle :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h



Une équipe de conseillers situé dans les agences locales de Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, répond aux demandes des abonnés du service au **09 69 39 40 00** du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (appel non surtaxé).



Un numéro d'astreinte permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur est également mis à disposition 24h/24. Il s'agit du même numéro **09 69 39 40 00** (appel prioritaire par rapport à un appel « standard »).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2.4 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques sont mis à la disposition des communes membres du SMEP de la région de Jurançon. Nous présentons entre autres les outils suivants :

> Appel en masse AMA

L'outil téléphonique AMA© permet de joindre, par de multiples canaux et de façon automatisée, un nombre important d'abonnés par heure dans le but de donner un message d'information très précis et personnalisé, notamment en cas de crise.

Cet outil, mobilisable 24h/24 et 365j/365 via intranet et avec une très grande facilité, devient un moyen de communication très rapide. Nous pouvons ainsi prévenir avec précision les habitants d'une rue, d'un quartier ou d'une zone géographique plus large.

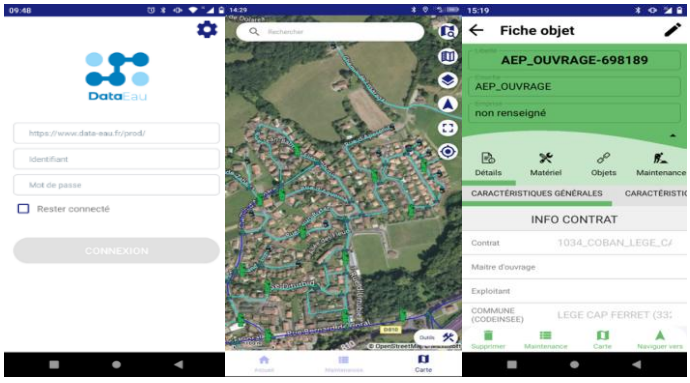
> Logiciel métier DATA_EAU

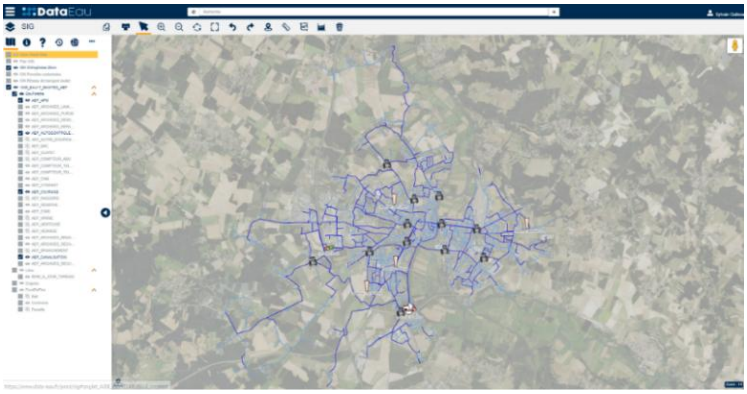
Le logiciel DATA-EAU est une interface de consultation des données patrimoniales sur la base d'un moteur cartographique (SIG) connecté aux différentes bases de données périphériques des logiciels sources d'informations comme la supervision TOPKAPI ou la base clientèle.

Cet outil est doté de plusieurs modules qui sont autant d'applications de pilotage, de suivi de la performance ou d'aide à la décision.

L'outil DATA EAU est interactif et intègre toutes les interventions en temps réel. Les différentes interventions réalisées sont enregistrées sous forme de couches SIG.

Les agents sont dotés d'une application pour saisir ces interventions.





Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Le poste central TOPKAPI

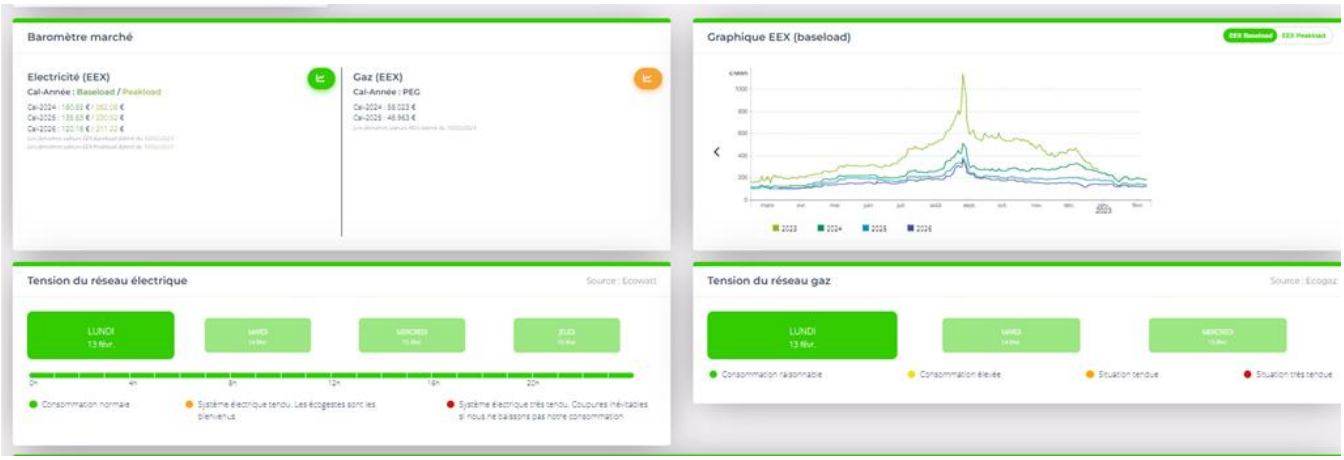
Un système central de supervision TOPKAPI communique quotidiennement avec l'ensemble des automates de télégestion placés sur chaque site équipé. Cette supervision surveille en permanence le fonctionnement des réseaux. Il offre de nombreuses possibilités d'analyse de fonctionnement des ouvrages. Cet outil permet également de suivre et analyser les alarmes au fil de l'eau.



> Logiciel de gestion de l'électricité

En raison des variations très importantes des coûts de l'électricité, un outil de suivi en continu de l'électricité a été mis en place, cet outil permet :

- De suivre nos consommations en temps réel
- D'être alerté en cas de dépassement
- De suivre l'évolution de la tension du réseau (Ecowatt)
- D'ajuster nos contrats au plus juste en termes de capacité
- De suivre le coût de l'électricité.
- Cet outil permet aussi de calcul des ratios (Wh/m3 pour eau potable ou Wh/DBO5 pour assainissement collectif).



Edition de tableaux de bord

> Groupe Électrogène de secours

Aujourd'hui, nous constatons régulièrement que le groupe électrogène est la pièce maîtresse de la gestion d'une crise traditionnelle en cas d'absence de courant.

AGUR dispose de groupes électrogènes disponibles en permanence afin de prendre le relais des alimentations électriques des différents ouvrages. Les différentes crises ont démontré qu'AGUR est autonome et possède une réactivité maximale en mobilisant ses groupes électrogènes.



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Patrimoine

3.1 CAPTAGE ET PRODUCTION

3.1.1 Les captages

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est alimenté par un champ captant composé de 11 puits.

L'arrêté préfectoral du 25 Octobre 2017 définit les conditions de prélèvement d'eau sur les ouvrages.

ARRETE PREFECTORAL du 25 octobre 2017
Syndicat intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de la région de Jurançon
captages d'eau destinée à la consommation humaine :
puits P6, P8, P9, P11, P12, P13, P13bis et
P18 à Mazères-Lezons, P14 à Rontignon
P 16 et P17 à Meillon

Nature	Nom	Année de mise en service	Débit autorisé (m^3/h)	Nappe captée
MAZÈRES LEZONS P6	Mazères-Lezons	1977	60	Nappe alluviale du Gave de Pau
MAZÈRES LEZONS P8	Mazères-Lezons	1977	80	
MAZÈRES LEZONS P9	Mazères-Lezons	1977	60	
MAZÈRES LEZONS P11	Mazères-Lezons	1970	130	
MAZÈRES LEZONS P12	Mazères-Lezons	1970	250	
MAZÈRES LEZONS P13	Mazères-Lezons	1986	130	
MAZÈRES LEZONS P13 bis	Mazères-Lezons	2017		
RONTIGNON P14	Rontignon	1989	200	
MEILLON P16	Meillon	1995	200	
MEILLON P17	Meillon	2001	160	
MAZÈRES LEZONS P18	Mazères-Lezons	2011	120	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3.1.2 Les usines de production

> Usine de Mazères-Lezons

> Commune de Mazères-Lezons

> Caractéristiques :

Capacité de production journalière (m^3/j) : 28 600

Télésurveillance : Oui

Description de la filière

> Traitement :

> Préchloration

Injection de chlore gazeux pour les eaux brutes des puits P14, P16 et P17

> Chloration

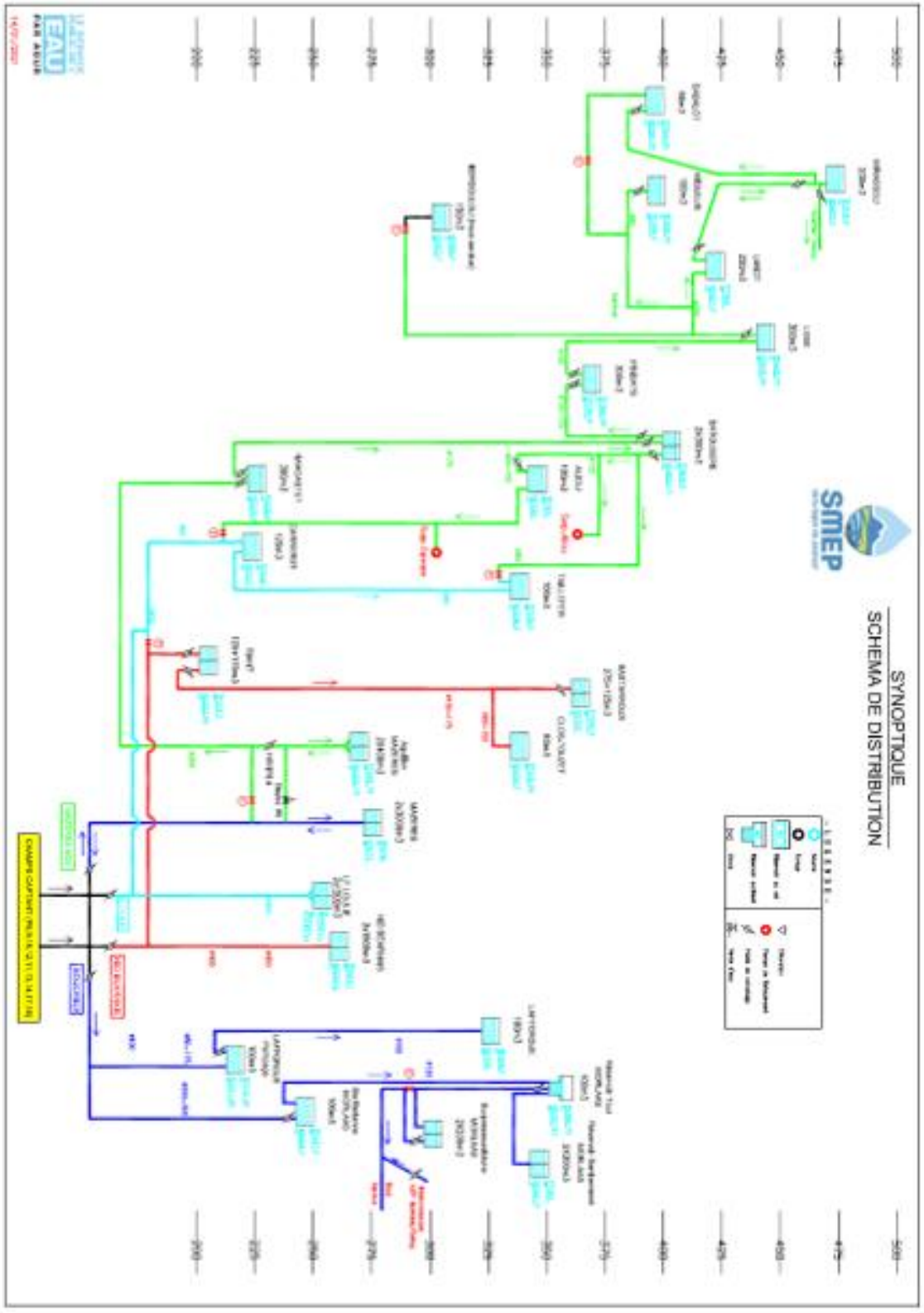
Injection de chlore gazeux en sortie d'usine de Mazères II pour l'ensemble des eaux brutes et prétraitées.

> Stockage :

> 6 000



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3.2 LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION D'EAU

3.2.1 Les réservoirs de stockage

Le tableau ci-dessous dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur les communes de sur membres au SMEP de la région de Jurançon. On trouve également des informations-types telles que la capacité et la présence ou non de dispositifs de télésurveillance :

Nom du site	Commune	Capacité (m^3)	Télé -surveillance	État
Lafforgue	Assat	100	Oui	Semi-enterré
Reprise Lafforgue	Assat	100	Oui	Bâche
Nid Béarnais	Jurançon	2 x 1 500	Oui	Semi-enterré
Clos Touzet	Jurançon	60	Oui	Semi-enterré
Carrérot	Gelos	125	Oui	Bâche
Mazères 6000	Mazères-Lezons	2 x 3 000	Oui	Semi-enterré
Aguillon	Mazères-Lezons	2 x 400	Oui	Semi-enterré
Le Loulié	Mazères-Lezons	2 x 1 500	Oui	Semi-enterré
Narcastet	Narcastet	300	Oui	Semi-enterré
Taillefer	Uzos	100	Oui	Semi-enterré
Lèbe	Bosdarros	300	Oui	Semi-enterré
Pindats	Bosdarros	300	Oui	Bâche
Batgusère	Bosdarros	2 x 300	Oui	Semi-enterré
Lanot	Gan	250	Oui	Semi-enterré
Mirassou	Gan	200	Oui	Semi-enterré
Berdoulou	Gan	150	Non	Semi-enterré
Bastarrousse	Gan	275 + 125	Oui	Semi-enterré
Miqueu	Gan	100	Oui	Semi-enterré
Riant	Gan	275 + 125	Oui	Semi-enterré
Sabalot	Gan	50	Oui	Semi-enterré
Aliou	Gan	100	Oui	Semi-enterré
Tour Morlaàs	Morlaàs	100	Oui	Réservoir sur tour
Morlaàs Bas service	Morlaàs	2 x 300	Oui	Semi-enterré
Morlàas Haut service	Morlaàs	2 x 200	Oui	Semi-enterré
Berlanne	Morlaàs	100	Oui	Bâche

> Stockage total en service : 17 385 m^3

> Capacité totale : 17 385 m^3

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3.2.2 Les stations de reprise et de surpression

Le tableau suivant recense les différentes stations de surpression des communes membres du SMEP de la région de Jurançon.

Nom du site	Commune	Nombres de pompes	Débit nominal (m^3/h)	HMT en mce	Télé-surveillance	Puissance (kW)
Carrazé	Jurançon	2	5,8	30.6	Oui	1,1
Alliou	Gelos	3	6	30	Oui	0,75
Morlaàs	Morlaàs	4	17	55.4	Oui	4
Berlanne	Morlaàs	2	70	120	Oui	37
Carrérot	Gelos	2	30	115	Oui	15
Laforgue	Assat	3	12	150	Oui	7,5
Lanot	Gan	2	21	58	Oui	5,5
Narcastet	Narcastet	2	80	202.44	Oui	75
Pindats	Bosdarros	2	21	81,7	Oui	7,5
Riant	Gan	2	100	180	Oui	90
Bastarrousse	Gan	2	5,8	66	Oui	2,2



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3.3 LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

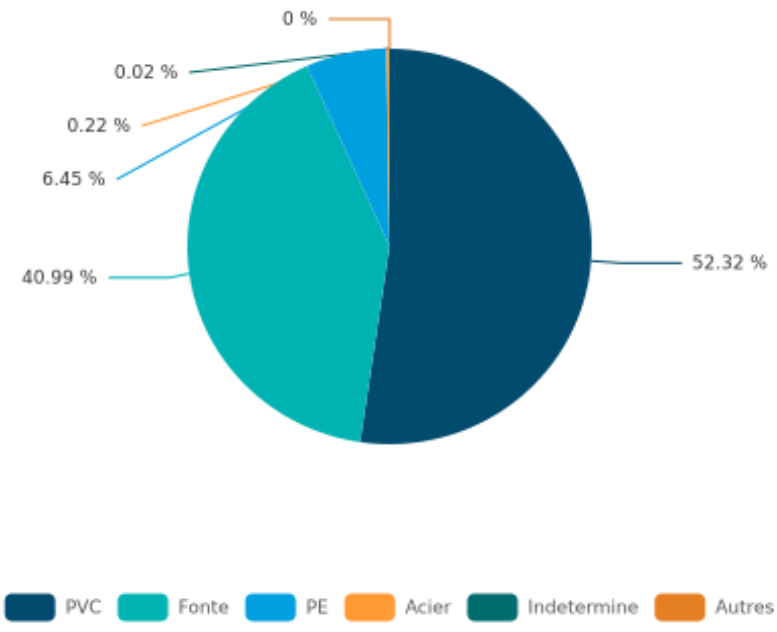
3.3.1 Le réseau principal de distribution

Le tableau suivant présente l'évolution du linéaire de canalisation exploité dans le cadre du présent contrat.

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Linéaire de Réseaux (km)	830	828	827	818	819	0 %

En annexe 4, un tableau présente également la répartition des linéaires de réseau par commune.

Le linéaire du réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartit par matériaux de la manière suivante :



> **Composition du réseau de canalisations de distribution d'eau potable**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Les linéaires de réseau par type de matériaux sont présentés ci-dessous :

Matériaux	**Linéaire (ml)**
PVC	428 579
Fonte	335 722
PE	52 857
Acier	1 805
Indetermine	175
Autres	6
Total (m)	819 104

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Communes	2023	2024	2025
ARESSY	9 967	10 056	9 563
ASSAT	23 264	23 628	23 643
BALIROS		614	614
BILLERE	58 950	57 951	58 445
BIZANOS	42 784	41 473	41 532
BOSDARROS	53 893	55 958	55 963
BUROS		763	231
BUZY	2 892	2 581	2 588
GAN	131 417	129 321	129 681
GELOS	52 173	49 943	49 432
IDRON	54 268	54 459	54 068
JURANCON	88 873	86 730	87 739
LAROIN	10 342	10 122	9 667
LASSEUBAT	6 515	6 370	6 370
LASSEUBE	4 904	5 956	5 065
LEE	405	462	449
LESCAR	3 035	2 690	2 770
LONS	106 973	106 270	105 851
MAZERES LEZONS	24 481	25 585	25 879
MEILLON	17 255	17 331	17 394
MORLAAS	61 368	59 938	61 682
NARCASTET	16 083	14 104	14 104
PARDIES PIETAT	2 235	2 089	2 089
PAU	5 829	6 038	5 130
REBENACQ	1 659	872	872
RONTIGNON	16 364	16 407	16 661
SAINT FAUST	398	403	860
SERRES MORLAAS	16 321	15 445	15 340
UZOS	14 100	14 566	15 422
TOTAL	826 745	818 027	819 104

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Matériaux	Diamètre (mm)	2023	2024	2025
Fonte	50	1 097	1 096	895
	60	21 405	21 790	21 503
	80	24 128	22 801	22 814
	100	92 801	92 271	92 413
	125	19 676	21 689	19 910
	140	0	70	70
	150	82 888	82 232	82 180
	175	5 965	5 977	5 993
	200	40 309	39 621	39 290
	250	14 427	13 345	14 341
	300	7 216	7 716	7 936
	350	4 280	4 284	4 284
	400	14 966	14 716	14 728
	450	3 662	3 662	3 662
	500	4 099	4 099	4 099
	600	2 901	1 596	1 596
Sous-total FONTE		**339 819**	**335 764**	**335 715**
PVC	25	1 308	1 038	1 038
	32	25 775	24 731	24 927
	40	32 023	31 335	31 964
	50	45 833	44 030	43 965
	63	148 541	147 263	147 015
	75	646	644	645
	90	32 575	33 768	33 810
	110	99 112	99 198	99 202
	125	6 137	5 924	6 442
	140	29 847	29 992	29 448
	160	10 007	9 920	9 742
	200	349	362	362
Sous-total PVC		**432 154**	**428 206**	**428 559**
PEHD	25	671	671	668
	32	5 276	4 959	5 111
	40	9 747	9 248	9 307
	50	26 581	27 586	28 312
	63	5 535	5 733	5 578
	75	2 043	2 043	2 043
	90	1 837	671	690
	100	0	325	910
	110	430	532	38
	250	0	88	88
	450	45	45	45
Sous-total PEHD		**52 166**	**51 731**	**52 788**
Acier	40	148	154	154
	50	0	447	353
	70	0	23	23
	80	778	310	119

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

	100	33	33	31
	110	0	148	149
	125	225	77	79
	150	389	389	389
	175	0	15	15
	200	0	27	27
	250	66	20	37
	500	429	429	428
Sous-total Acier		**2 067**	**2 073**	**1 805**
Inconnu	Inconnu	538	253	64
Sous-total Inconnu		**538**	**253**	**64**
TOTAL		826 745	818 027	819 104

** Hors canalisation hors service et hors canalisation hors contrat.*

COMMENTAIRE SUR LES VARIATIONS DE LINEAIRE

Les linéaires et type de conduites sont issus d'une extraction du SIG à la date de réalisation du rapport annuel. Ainsi des variations peuvent apparaître d'une année sur l'autre en fonction de l'ensemble des mises à jour qui sont intervenus sur le réseau en cours d'année (géoréférencement de conduite, intégration des travaux réalisés, mise à jour suite à observations de terrain, …)

GEOREFERENCEMENT EN CLASSE A

A la signature du contrat, l'intégralité des réseaux est géolocalisé en classe B ou C à l'exception des canalisations posées après 2012. En 2021, le linéaire de réseau en classe A est donc estimé à 76 km soit 9% du linéaire total.

Conformément aux engagements contractuels (Art 6.6), le réseau d'eau potable est en cours de géoréférencement.

En 2021, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Morlaàs et Serre Morlaàs. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 82 km soit 10% du linéaire total.

En 2022, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Idron, Bizanos, Aressy, Meillon, Assat, Narcastet, Rontignon, Uzos et Mazeres. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 312 km soit 38% du linéaire total.

En 2023, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Gan, Bosdarros, Jurançon et Gelos. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 390 km soit 47% du linéaire total.

Sur l'année 2024, l'ensemble des affleurants accessibles du périmètre ont été géoréférencés en Classe A.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3.3.2 Défense incendie

Les poteaux incendie du territoire raccordé au réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartissent de la manière suivante :

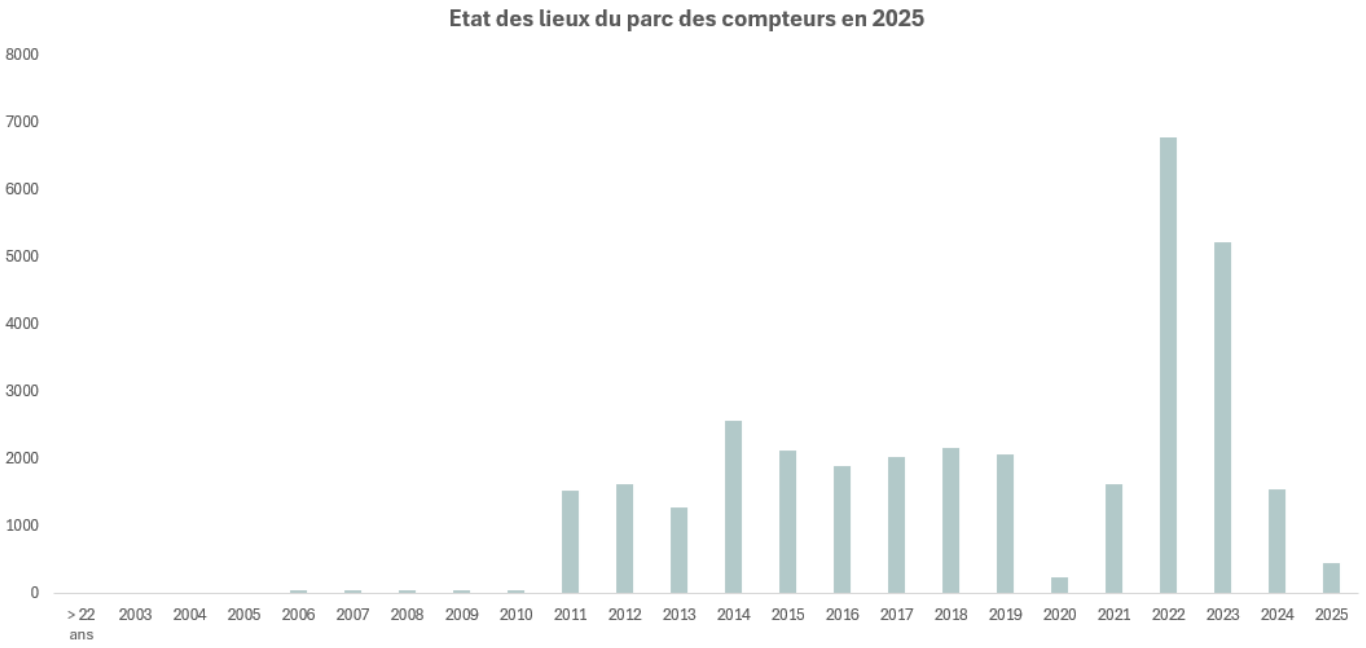
Commune (INSSE)	2023	2024	2025
ARESSY (64041)	20	20	20
ASSAT (64067)	48	49	50
BILLIERE (64129)	126	125	125
BIZANOS (64132)	88	91	91
BOSDARROS (64139)	39	40	40
GAN (64230)	106	106	106
GELOS (64237)	49	49	49
IDRON (64269)	99	99	99
JURANCON (64284)	94	98	100
LAROIN (64315)	4	4	4
LESCAR (64335)	4	8	8
LONS (64348)	255	260	261
MAZERES-LEZONS (64373)	38	40	41
MEILLON (64376)	20	20	20
MORLAAS (64405)	116	118	118
NARCASTET (64413)	24	24	24
PARDIES-PIETAT (64444)	2	2	2
PAU (64445)	1	5	5
RONTIGNON (64467)	19	18	18
SERRES-MORLAAS (64520)	23	23	23
UZOS (64550)	26	26	26
TOTAL	1 200	1 225	1 230

AGUR réalise le contrôle de conformité des hydrants du réseau (dans le cadre d'un accord-cadre hors périmètre du contrat). Une mise à jour de l'inventaire du patrimoine est réalisée annuellement.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3.4 LE PARC COMPTEURS

Nous vous présentons ci-après la pyramide d'âge complète des compteurs de 2025.



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Le détail de l'effectif compteur par date de pose et diamètre est indiqué dans le tableau ci-dessous :

	15	20	25	30	40	50	60	65	80	100	125	150	Total par an
1 970	1												1
1 974	1												1
1 986		1											1
1 988										1			1
1 995	1												1
1 997									1				1
1 998	1									1			2
2 000	4												4
2 001	2						1		1				4
2 002	3				1								4
2 003	2	1		1			1			1			6
2 004	3	1			1	1	1						7
2 005	7	1											8
2 006	59												59
2 007	39	2		2	1				2	1			47
2 008	40	3			1				1				45
2 009	51	1		2	2		2		1				59
2 010	38	1		9	5		3		1	1			58
2 011	1 500	5		19	6		7		2				1 539
2 012	1 570	35		11	4		5		1	1			1 627
2 013	1 243	19		8	7		4		2				1 283
2 014	2 504	35		12	9	1	2			1			2 564
2 015	2 085	23		20	3		1						2 132
2 016	1 830	24		28	6		2		1	1			1 892
2 017	1 970	35		15	3	1	3			1			2 028
2 018	2 062	81		24	4	1	3						2 175
2 019	2 000	9		33	23	1	6		1	1			2 074
2 020	198	33		4	3		1				1		240
2 021	1 573	40	1	7	5		1		1	1	1		1 630
2 022	6 740	14	1	5	3		1	2	4	1	4	1	6 776
2 023	5 190	20	1	16	1			2	1				5 231
2 024	1 506	31		6	4	1							1 548
2 025	409	13		10	9		1	2		2		1	447
Total Général	32 631	428	3	232	101	6	45	6	20	14	6	2	33 495

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Liste des compteurs de + de 20 ans en 2025

CTA - Commune de livraison	CTA - Adresse de livraison	CTA - Etat du contrat	CPT - Date fabrication appareil - Année	LIV - Date de pose du compteur	CPT - Marque du compteur	LIV - N° appareil du compteur	LIV - Diamètre du compteur
GELOS	0 CHEMIN CAPDEBARTHE 64110 GELOS	Résilié par l'abonné	1966	01/01/1966	ASTER	30261667	15
BOSDARROS	QUARTIER LES PINDATS 64290 BOSDARROS	En service	1970	01/01/1970	PAM	0012635202	15
LONS	RUE DE MONHAUBA 64140 LONS	Résilié par l'abonné	1972	01/01/1972	INCONNU	0001202665	20
MEILLON	4 RUE DU GABIZOS 64510 MEILLON	En service	1974	01/01/1974	PAM	55011672	15
JURANCON	0 AVENUE RAUSKI 64110 JURANCON	Résilié par l'abonné	1976	31/12/1976	PAM	25274	15
BILLERE	RES LE BEARN 2E ET APT 6B 107 AVENUE JEAN MERMOZ 64140 BILLERE	Résilié par l'abonné	1980	01/01/1980	PAM	123729	15
NARCASTET	R CH MAISON BARAT 30 ROUTE DE NAY 64510 NARCASTET	Résilié par l'abonné	1981	01/01/1981	PAM	87244	15
GELOS	2 RUE CYPRIEN LOUSTAU 64110 GELOS	En service	1986	01/01/1986	PAM	314985	20
GELOS	CHEMIN DE GAYET 64110 GELOS	Résilié par l'abonné	1991	01/01/1991	PAM	114968	15
LONS	8 ALLEE DU PESQUE 64140 LONS	En service	1995	28/08/1995	PAM	253714	15
LONS	RESEAU INCENDIE 163 AVENUE JEAN MERMOZ 64140 LONS	En service	1997	10/06/1997	FARNIER	5006-17	80
JURANCON	CHEMIN BEAUVALLON 64110 JURANCON	Résilié par l'abonné	1998	22/09/1998	PAM	344465	30
LESCAR	BRT INCENDIE SUPER MARCHE AVENUE ANDRE MARIE AMPERE 64230 LESCAR	En service	1998	21/07/1998	PAM	5110906	100
LONS	5 RUE DU CHATEAU 64140 LONS	Résilié par l'abonné	1998	24/11/1998	SCHLUMBERGER	216252	15
MORLAAS	19 RUE DU BOURG MAYOU 64160 MORLAAS	En service	1998	17/11/1998	SCHLUMBERGER	216491	15
BIZANOS	JARDIN 26 RUE GEORGES CLEMENCEAU 64320 BIZANOS	Résilié par l'abonné	1999	16/12/1999	SCHLUMBERGER	239686	15
GAN	RD 217 CH ESCOUBET CHEMIN DE PEYROULAN 64290 GAN	Résilié par l'abonné	1999	15/09/1999	SCHLUMBERGER	173677	15
BIZANOS	E D F 2 RUE GEORGES CLEMENCEAU 64320 BIZANOS	Résilié par l'abonné	2000	31/07/2000	PAM	582205	15
BIZANOS	66 RUE VICTOR HUGO 64320 BIZANOS	En service	2000	21/07/2000	PAM	582123	15
BOSDARROS	523 CHEMIN DE BENACQ 64290 BOSDARROS	En service	2000	23/01/2001	PAM	614683	15
GELOS	COMPTEUR GENERAL 20 RUE DU GENERAL LECLERC 64110 GELOS	En service	2000	12/03/2025	SCHLUMBERGER	588931	15
GELOS	RCH GCHE APT 1 10 RUE DES 3 FRERES LABORDE 64110 GELOS	Résilié par l'abonné	2000	30/01/2001	PAM	E00KA614756	15
BILLERE	COLLECTIF JULLIAND 3E DROITE 41 RUE DE GALAS 64140 BILLERE	Résilié par l'abonné	2001	06/09/2001	PAM	E01KA604511	15
BIZANOS	20 AVENUE DE L YSER 64320 BIZANOS	En service	2001	20/12/2001	PAM	E01KA608968	15
JURANCON	BOULANGERIE 47 RUE DU GENERAL LECLERC 64110 JURANCON	Résilié par l'abonné	2001	11/02/2002	PAM	E01KA637040	15
LONS	BRCHT INCENDIE RUE JEAN MONNET 64140 LONS	Résilié par l'abonné	2001	15/01/2002	SCHLUMBERGER	D01TG072994	60
LONS	13 ALLEE DE PEDEGAN 64140 LONS	En service	2001	22/11/2001	PAM	E01KA608750	15
LONS	52 LOT MONHAUBA RUE LARREGAIN 64140 LONS	Résilié par l'abonné	2001	13/09/2001	SCHLUMBERGER	D01AA229078	15
MAZERES LEZONS	DEFENSE INCENDIE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 64110 MAZERES LEZONS	En service	2001	01/07/2002	PAM	0189132	80
NARCASTET	28 ROUTE DE NAY 64510 NARCASTET	Résilié par l'abonné	2001	21/11/2001	PAM	E01KA608990	15
GAN	CHEMIN DE GASPE 64290 GAN	Résilié par l'abonné	2002	13/06/2002	PAM	E02KA398575	15
GELOS	31 RUE JOSEPH LACAZE 64110 GELOS	En service	2002	11/02/2003	PAM	E02KA474471	15
IDRON	3 ROUTE DE TARBES 64320 IDRON	Résilié par l'abonné	2002	04/09/2002	PAM	E02KA427293	15
JURANCON	737 CHEMIN DE LAROIN 64110 JURANCON	En service	2002	29/11/2002	PAM	E02KA449733	15
JURANCON	5 AVENUE DU CORPS FRANC POMMIES 64110 JURANCON	Résilié par l'abonné	2002	08/07/2002	PAM	E02KA398655	15
LONS	129 B BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 64140 LONS	En service	2002	06/03/2003	KENT	A02PE402229	40
MORLAAS	1ER CH A DROITE APRES LE LEP CHEMIN DE GRABASSE 64160 MORLAAS	Résilié par l'abonné	2002	10/07/2008	KENT	A02WI000305	100
BIZANOS	43 RUE GEORGES CLEMENCEAU 64320 BIZANOS	Résilié par l'abonné	2003	02/06/2003	PAM	E03KA288916	15
GAN	CH LARROUYAT CHEMIN CASABONNE 64290 GAN	En service	2003	13/08/2003	PAM	E03KA334871	15
JURANCON	BRT INCENDIE 43 RUE HENRI IV 64110 JURANCON	Résilié par l'abonné	2003	24/06/2003	KENT	A03WH100016	80
JURANCON	19 RUE DE LA CROIX DU PRINCE 64110 JURANCON	Résilié par l'abonné	2003	17/07/2003	PAM	E03KA289092	15
JURANCON	2 RUE LOUIS DARAN 64110 JURANCON	En service	2003	08/01/2004	PAM	E03KA402031	15
LONS	DEFENSE INCENDIE MAIL DE L HIPPODROME 64140 LONS	En service	2003	27/04/2004	PAM	E03WI472902	100
LONS	10 AVENUE ANDRE MARIE AMPERE 64140 LONS	Résilié par l'abonné	2003	24/11/2003	PAM	E03KB663313	20
LONS	75 LOT INDUSPAL AVENUE ANDRE MARIE AMPERE 64140 LONS	Résilié par l'abonné	2003	04/11/2003	SCHLUMBERGER	D03TD046741	30
LONS	15 AVENUE DES FRERES LUMIERE 64140 LONS	En service	2003	12/06/2003	SCHLUMBERGER	D03TD046739	30
GAN	11 RUE DU PIC D ANIE 64290 GAN	En service	2004	04/03/2005	PAM	E04KA264562	15
GELOS	LOT B CHEMIN CAPDEBARTHE 64110 GELOS	Résilié par l'abonné	2004	10/02/2005	PAM	E04KA627158	15
JURANCON	1410 CHEMIN DES COTEAUX DE GUINDALOS 64110 JURANCON	En service	2004	28/06/2004	PAM	E04KA426085	15
LESCAR	SUPER MARCHE FR240 FRA055 AVENUE ANDRE MARIE AMPERE 64230 LESCAR	En service	2004	28/07/2004	KENT	A04WF000034	50
LONS	USINE AVENUE ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER 64140 LONS	En service	2004	19/12/2007	KENT	A04WG000193	60
LONS	POTEAU INCENDIE RUE DU 8 MAI 1945 64140 LONS	En service	2004	25/01/2006	SCHLUMBERGER	D04UE001024	40
MAZERES LEZONS	14 RUE DES MESANGES 64110 MAZERES LEZONS	En service	2004	24/09/2004	PAM	E04KA587252	15
MORLAAS	PLACE STE FOY 64160 MORLAAS	En service	2004	07/04/2004	PAM	E04KB682178	20
BILLERE	6 RUE FARADAY 64140 BILLERE	En service	2005	08/03/2005	PAM	E05KA435362	15
BILLERE	COLLECTIF JULLIAND 1E GAUCHE 41 RUE DE GALAS 64140 BILLERE	En service	2005	27/04/2005	PAM	E05KA464511	15
GELOS	77 CHEMIN CAPDEBARTHE 64110 GELOS	En service	2005	01/08/2005	PAM	E05KA517934	15
GELOS	10 IMPASSE HENRI IV 64110 GELOS	Résilié par l'abonné	2005	17/03/2006	PAM	E05KA216440	15
JURANCON	CHEMIN DU BOURDIEU 64110 JURANCON	En service	2005	21/11/2005	SAPPEL	C05AA984830	15
JURANCON	LES ASTOUS AVENUE RAUSKI 64110 JURANCON	En service	2005	16/05/2006	PAM	E05KB706258	20
LONS	4 B AVENUE D AUTEUIL 64140 LONS	Résilié par l'abonné	2005	16/11/2005	PAM	E05KA519450	15
LONS	177 AVENUE JEAN MERMOZ 64140 LONS	Résilié par l'abonné	2005	20/11/2006	PAM	E05KB705713	20
LONS	7 T RUE GEORGES LASSALLE 64140 LONS	En service	2005	20/04/2005	PAM	E05KA464500	15
LONS	7 RUE GEORGES LASSALLE 64140 LONS	En service	2005	20/04/2005	PAM	E05KA464538	15
LONS	18 AVENUE DES LACS 64140 LONS	En service	2005	13/07/2005	PAM	E05KA517905	15

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

1. Volumes / Rendements
2. Qualité de l'eau
3. Énergie / Réactifs
4. Interventions d'exploitation
5. Renouvellement contractuel
6. Investissement contractuel
7. Travaux divers

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

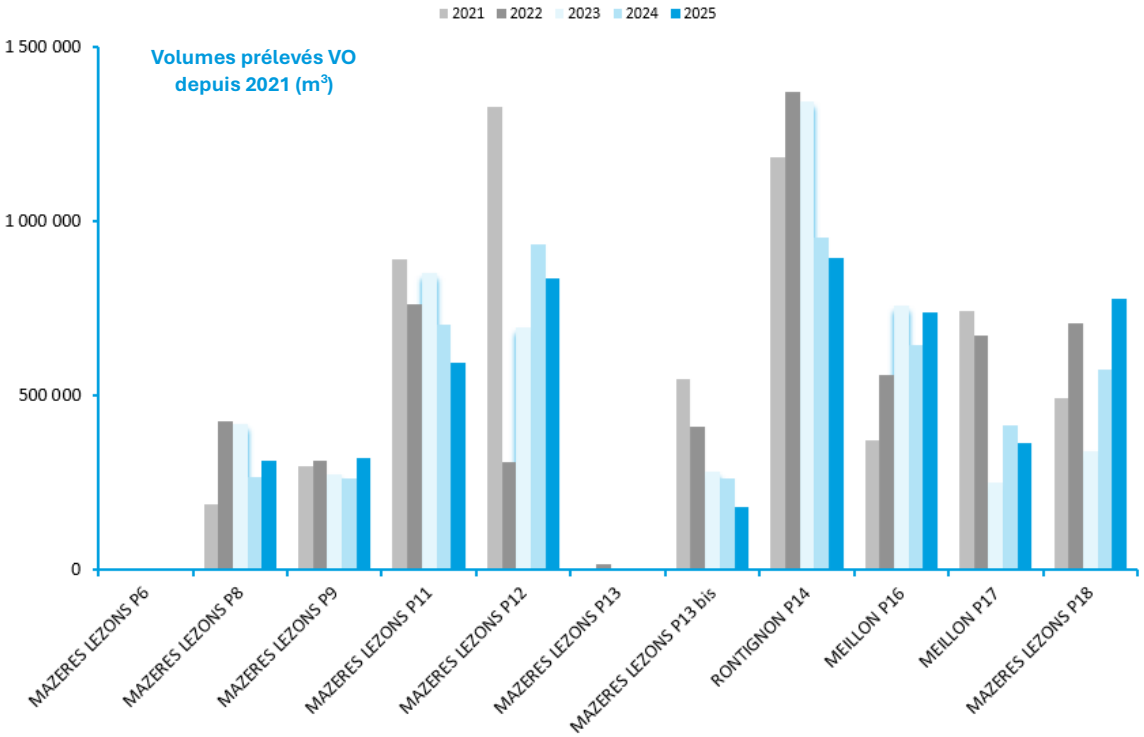
1. Volumes / Rendements

Tous les volumes présentés ci-dessous sont ceux relevés au cours d'une année civile.

1.1 VOLUMES PRÉLEVÉS V0

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau prélevés en m³ au niveau des captages du SMEP.

Nom unité de production	2021	2022	2023	2024	2025	Volume autorisé	Evolution N/N-1
MAZERES LEZONS P6	0	0	0	/	/	438 000	
MAZERES LEZONS P8	188 217	427 673	420 470	264 306	313 814	584 000	**19%**
MAZERES LEZONS P9	296 724	311 603	275 569	263 006	320 920	438 000	**22%**
MAZERES LEZONS P11	891 038	761 803	850 988	705 461	594 750	949 000	**-16%**
MAZERES LEZONS P12	1 330 707	311 011	696 887	934 979	836 541	1 825 000	**-11%**
MAZERES LEZONS P13	0	0	0	0	0	949 000	**0%**
MAZERES LEZONS P13 Bis	545 836	411 313	281 937	263 889	178 937	949 000	**-32%**
RONTIGNON P14	1 182 945	1 371 312	1 343 880	954 306	895 023	1 752 000	**-6%**
MEILLON P16	371 106	560 840	758 940	644 824	738 162	1 460 000	**15%**
MEILLON P17	744 563	672 034	250 361	415 679	362 619	1 168 000	**-13%**
MAZERES LEZONS P18	494 103	706 102	341 602	573 327	777 283	876 000	**36%**
Total des volumes prélevés V0 (m³)	**6 045 239**	**5 551 251**	**5 220 634**	**5 019 777**	**5 018 049**	**11 388 000**	**-0.03 %**

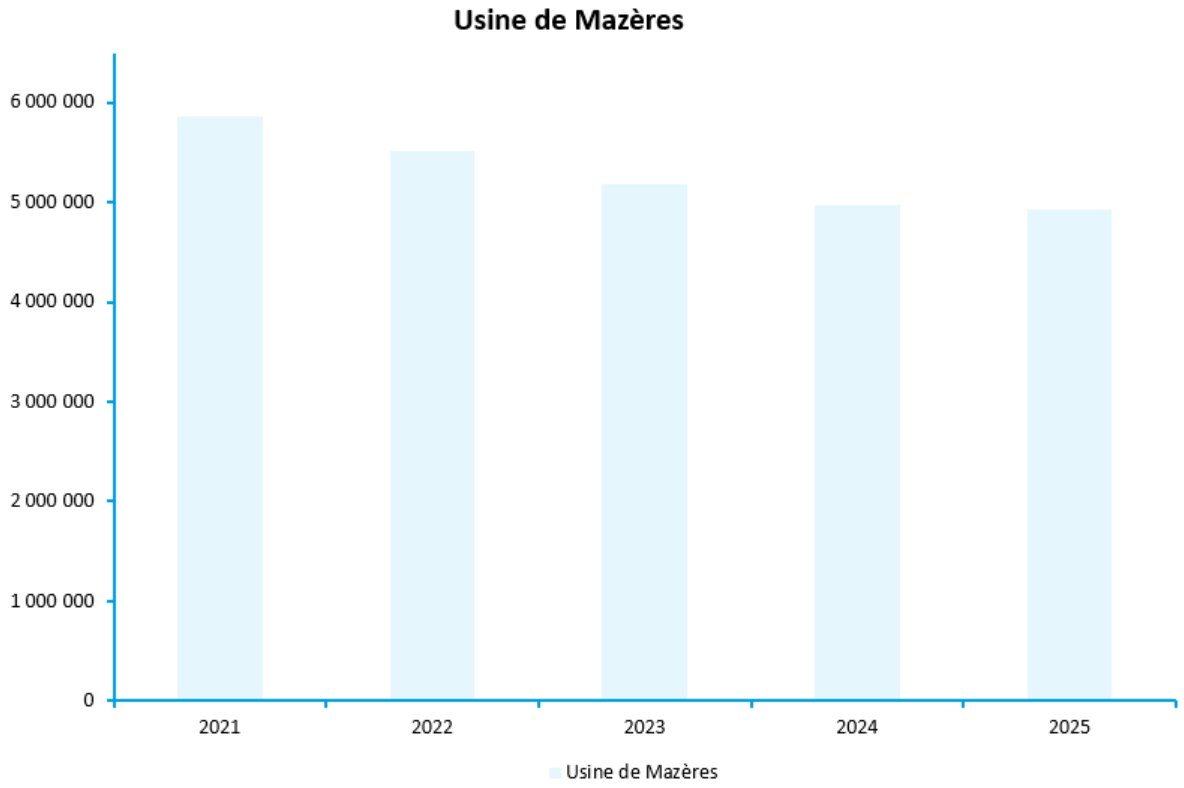


Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1.2 VOLUMES PRODUITS V1

Le tableau suivant décrit les volumes produits en m^3:

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Usine de Mazères	5 854 560	5 514 194	5 181 613	4 978 580	4 930 401	-1%
Total des volumes produits V1 (m^3)	**5 854 560**	**5 514 194**	**5 181 613**	**4 978 580**	**4 930 401**	-1%

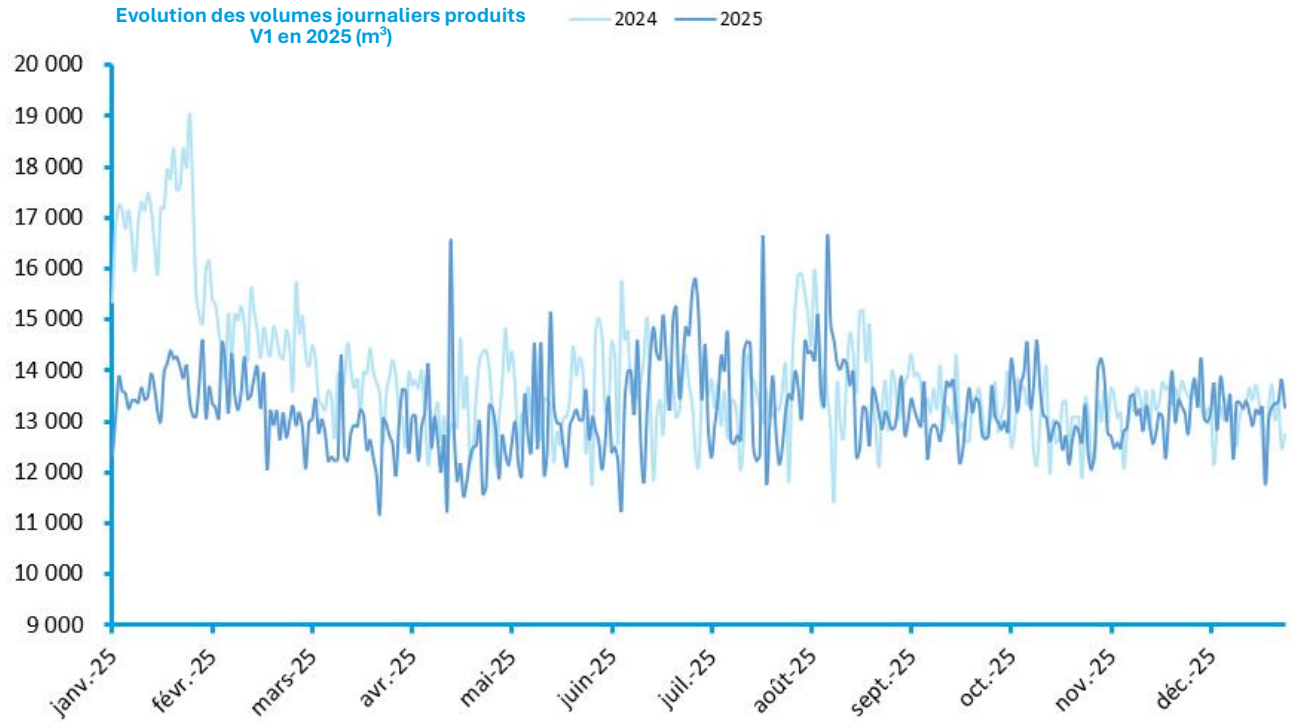


Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Dans le tableau suivant, figurent les volumes produits mensuellement ces 5 dernières années.

Volumes produits V1 (m^3)	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	573 980	484 506	538 790	430 840	429 731
Février	467 640	432 319	421 039	381 140	384 400
Mars	529 730	460 870	437 000	419 100	401 460
Avril	501 300	429 240	411 980	404 370	391 140
Mai	497 130	477 010	429 170	406 800	408 310
Juin	489 700	454 690	427 200	417 130	417 420
Juillet	461 760	472 460	420 544	435 630	426 140
Août	457 160	457 730	445 270	417 650	435 780
Septembre	451 950	466 530	410 330	401 970	401 450
Octobre	462 410	457 520	415 210	419 920	416 540
Novembre	462 390	449 440	408 250	407 830	399 830
Décembre	499 410	471 880	416 830	436 200	418 170
Total	**5 854 560**	**5 514 195**	**5 181 613**	**4 978 580**	**4 930 401**

En annexe 6, le détail des volumes produits mensuel par unité de production est présenté.



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1.3 VOLUMES IMPORTÉS V2 / EXPORTÉS V3

Le SMEP de la région de Jurançon a acheté 43 245m³ du 01/01/2025 au 31/12/2025

D'autre part, il a exporté 12 699 m3 sur cette même période.
Vous trouverez ci-dessous le détail de ces imports/exports

Volumes importés V2 (m³)	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**Evolution N/N-1**
Ville de Pau	38 376	59 194*	38 303	43 768	41 341	-6%
SIAEP Gave et Baïse	13	0	0	0	0	/
SIAEP Luy et Gabas	4 652	1 606	84	279	161	-73%
SEABB Vallée de l'Ousse	11 585	0	0	0	307	100%
SIAEP de la Région de Lescar	0	0	1	0	76	100%
SMNEP Nord EST de Pau	1 354	3 664	3 386	1 018	546	-86%
CC Pays de Nay	150	194	4 20	559	814	31%
Total des imports V2	**56 130**	**64 658**	**46 004**	**45 624**	**43 245**	**-6%**

**En 2022, l'augmentation des volumes importés depuis la Ville de Pau s'explique par une consommation forte du centre Equestre Béarn (10 000 m3 environ) du fait de fuites en domaine privé ayant donné lieu à un dégrèvement.*

Les autres imports correspondent à des tests réalisés sur les interconnexions de secours ou des besoins ponctuels pour des essais hydraulique (recherche de fuites, test incendie, ...).

Volumes exportés V3 (m³)	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**Evolution N/N-1**
Ville de Pau	16 769	56 814	95 547*	8 397	10 478	20%
SIAEP Gave et Baïse	1 471	324	383	67	106	37%
SIAEP Luy et Gabas	0	2	0	0	0	/
SEABB Vallée de l'Ousse	0	0	0	0	0	/
SIAEP de la Région de Lescar	9 536	15	0	0	805	100%
SMNEP Nord EST de Pau	0	0	0	0	0	/
CC Pays de Nay	6	0	1	15	1 310	99%
	27 782	**57 155**	**95 931**	**8 479**	**12 699**	**33%**

**La forte augmentation des volumes exportés vers la Ville de Pau en 2023 s'explique par le fonctionnement de l'interconnexion du Golf en janvier et juillet 2023 afin de secourir l'alimentation du syndicat de LESCAR depuis la Ville de Pau lors de grosses réparations de fuites impactant fortement le réseau de la Ville de Pau.*

***Nota :** Les échanges d'eau avec la ville de Pau sont réglés semestriellement par facturation de la collectivité créditrice (ayant fourni le plus d'eau) à la collectivité débitrice.*

Ce même principe est appliqué par un bilan annuel pour les autres conventions d'échange d'eau (CC Pays de Nay, Syndicat de Lescar, Gave de Baise,...

En 2025, le SMEP étant débiteur, la recette liée aux achats d'eau est nulle.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1.4 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION V4

Le tableau suivant présente les volumes (m³) mis en distribution au cours des 5 dernières années (relatifs à une année civile).

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes mis en distribution V4 (m³)	5 882 908	5 521 698	5 131 686	5 015 725	4 960 947	-1.1%
Total	**5 882 908**	**5 521 698**	**5 131 686**	**5 015 725**	**4 960 947**	**-1.1%**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

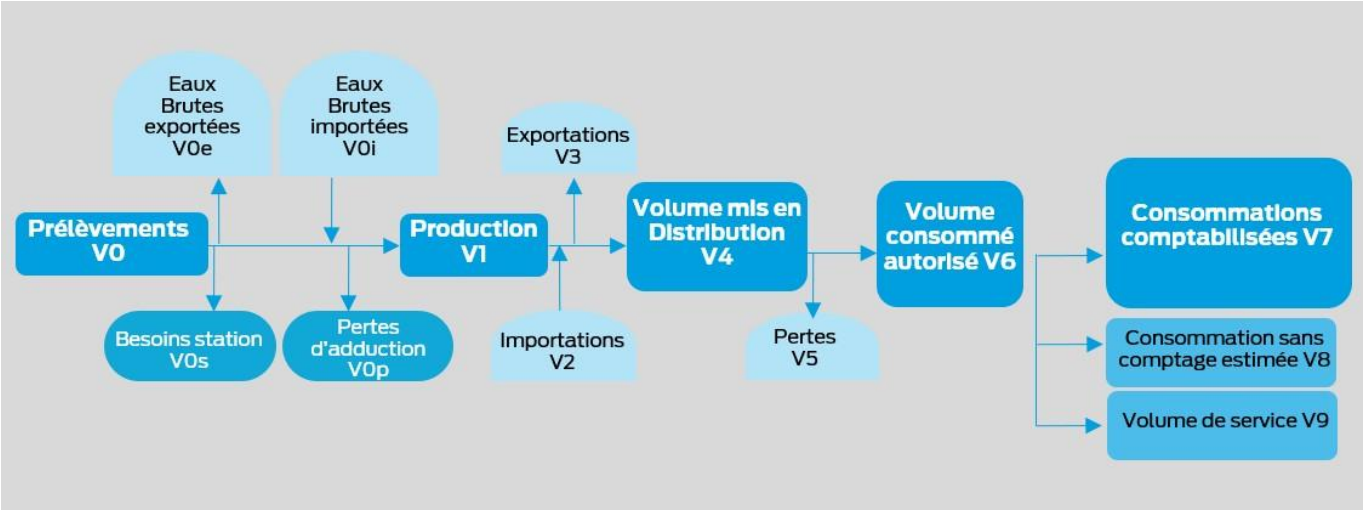
1.5 RENDEMENT DU RÉSEAU / ILP

1.5.1 Mode de calcul des indices

Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types rendements sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

Le rendement primaire du réseau (calcul du rapport brut volume consommé/volume mis en distribution) est étudié plus précisément constitue un indicateur de performance annuel du service (IP13).

Le schéma ci-dessous représente les différents volumes engagés dans les calculs de rendement :



Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types rendements sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

ILP = (V4-V6) / Longueur du réseau

L'indice Linéaire de Pertes est lié au calcul du rendement de réseau. Il permet d'évaluer les quantités d'eaux réellement perdues et de les ramener à l'échelle du réseau d'eau potable.

ILC = (V6+V3) / Longueur du réseau / 365 jours

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés intègre, en plus des fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il est rapporté au linéaire de réseau.

ILVNC = (V4-V7) / Longueur du réseau

L'indice Linéaire de Consommation permet d'évaluer la conformité du rendement des réseaux par rapport au décret du 27/01/2012 sur les rendements.

R= (V6+V3) / (V1+V2)*100

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1.5.2 Évolution des indices

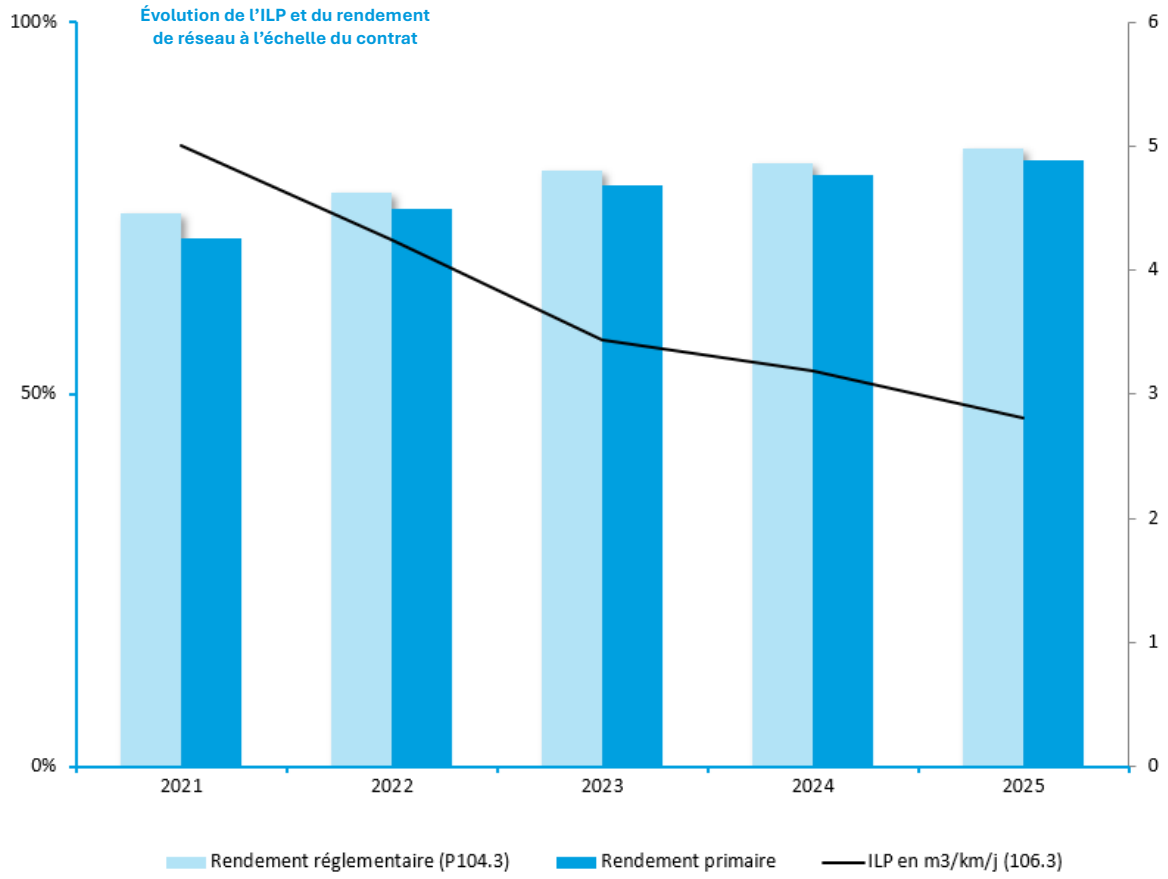
Les tableaux suivants permettent de visualiser l'évolution du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes sur les trois dernières années

Variable		2021	2022	2023	2024	2025
V0	**Volume prélevé**	**6 045 239**	**5 551 251**	**5 220 634**	**5 019 777**	**5 018 049**
V0e	Eaux brutes exportées					
V0i	Eaux brutes importées					
V0s	Besoins station	423 567**	37 056	39 021	41 197	87 648
V0p	Pertes d'adduction					
V1	**Volume produit**	**5 854 560**	**5 514 195**	**5 181 613**	**4 978 580**	**4 930 401**
V2	**Importations**	**56 130**	**64 658**	**46 004**	**45 624**	**43 245**
V3	**Exportations**	**27 782**	**57 155**	**95 931**	**8 479**	**12 699**
V4	**Volumes mis en distribution**	**5 882 908**	**5 521 698**	**5 131 686**	**5 015 725**	**4 960 947**
V5	**Pertes**	**1 512 921**	**1 285 338**	**1 038 750**	**952 373**	**841 173**
V6	**Volumes consommés autorisés**	**4 369 986**	**4 236 360**	**4 092 937**	**4 063 352**	**4 119 774**
V7	**Consommations comptabilisées (365 jours)**	**4 178 121**	**4 132 616**	**4 004 522**	**3 983 345**	**4 038 978**
Volumes comptabilisés sur la période de relève		3 983 524	4 152 497	3 823 701	3 918 044	3 917 255
V8*	**Consommations sans comptage estimées**	**183 549**	**82 291**	**65 360**	**65 394**	**66 805**
Fuite Nid Béarnais		129 600	17 033***	0	0	0
Prise d'eau sur PI Induspal		43 800	52 560	52 560	52 560	52 620
Nbre PI/BI fin d'année		1 194	1 188	1 200	1 204	1 217
Total volume PI (8.5 m³/an/unité)		10 149	10 098	10 200	10 204	10 345
Fontaines et espaces verts sans compteurs		0	0	0	0	0
Nombre hydro		0	1 300	1 300	1 300	1 300
Total volume hydro (2 m³/rot/camion)		0	2 600	2 600	2 600	2 600
V9*	**Volume de service**	**8 316**	**21 454**	**23 055**	**14 613**	**13 992**
Nombre Analyse chlore		1	1	5	5	5
Total volume analyse chlore (700m³/an)		700	700	3 500	3 500	3 500
Total volume pertes pour nettoyage réservoirs		4 296	13 301	13 301	5 275	5 275
Purges		2 600	2 690	2 300	2 650	2 240
Surpresseurs		540	2 160	2 160	2 160	2 160
Désinfection conduits suite travaux		180	2 603	1 794	1 028	817
L	**Longueur réseau (ml)**	**829.67**	**828.24**	**826.75**	**818.027**	**819.104**
	IP 104.3 Rendement réseau= *(V3+ V6) /(V1+V2) en %*	74.4%	77.0%	80.13%	**81.04%**	**83.09%**
	Objectif rendement Grenelle II = 65 + 0,2 x ILC	67.9%	67.8%	67.8%	**67.7%**	**67.8%**
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 + V2 – V3)	71.0%	74.84%	78.0%	**79.42%**	**81.42%**
	Rendement contractuel = (V7 + V9) / (V1 + V2—V3)	71.2%	75.23%	78.5%	**79.7%**	**81.70%**
	IP 105.3 ILVNC= *(V4-V7)/L/365 (en m³/km/j)*	**5.63**	**4.59**	**3.74**	**3.46**	**3.084**
	IP 106.3 ILP= *(V4-V6)/L/365 (en m³/km/j)*	**5.00**	**4.25**	**3.44**	**3.19**	**2.81**
	ILC= *(V3+V6)/L/365(en m³/km/j)*	**14.5**	**14.2**	**13.9**	**13.6**	**13.82**

** Détail des estimations des valeurs V8 et V9 en Annexe 7 – Estimation des volumes consommés autorisés non comptés*

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Le graphique suivant permet de mieux visualiser cette évolution.



L'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel dans le cadre du SAGE Nappes Profondes. Ce référentiel permet de qualifier les réseaux en fonction de leur ILP mais également de la densité d'abonnés raccordés.
La grille de qualification est la suivante :

> Classification des réseaux (densité)

Réseau rural	Réseau intermédiaire	Réseau urbain	Nom collectivité
D < 25	25 < D < 50	D > 50	D* = 41 abonnés / km

*D étant la densité d'abonnés par km de réseau (nbre abonnés/km)

Le réseau est de type intermédiaire avec une densité de 41 abonnés par km.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Évaluation de la qualité des réseaux

	Réseau rural	Réseau intermédiaire	Réseau urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15

L'ILP du réseau d'adduction d'eau potable, réseau de type intermédiaire est de 2.81 m^3/j/km.

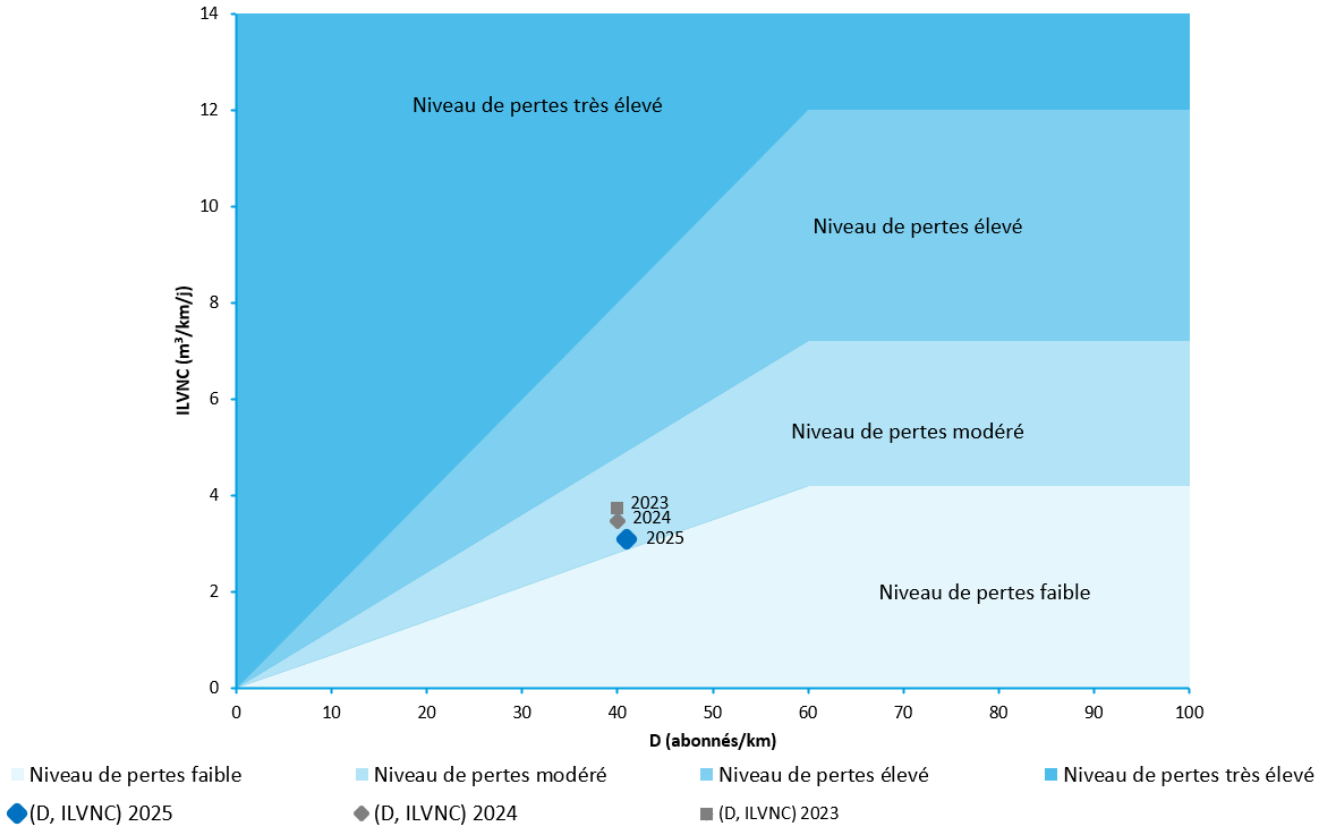
La qualité du réseau est bon.

Le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne présenté précédemment a permis de montrer que le rendement réglementaire présente le défaut reconnu d'être sensible aux variations des volumes annuels consommés et par conséquent d'être sensible aux aléas climatiques et aux fluctuations des volumes exportés par le service contrairement aux indicateurs tels que l'ILP ou l'ILVNC.

Toutefois les valeurs prises pour ces deux indicateurs ILP ou ILVNC sont fortement affectées par la densité urbaine de la zone évaluée.

Jusqu'alors les référentiels proposés faisaient appel à des valeurs par classes d'urbanisation (rural, intermédiaire, urbain) délimitées selon le cas par des seuils de la densité d'abonnés. C'est le cas du référentiel défini par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du SAGE Nappes Profondes.

Les travaux menés par l'INRAE et le SMEGREG s'appuyant sur les données de la base SISPEA ont permis de confirmer le lien entre ILVNC et D qui avait été mis en évidence par le cadre de l'étude de RENAUD (2009). Un **nouveau référentiel actualisé** d'appréciation du niveau des pertes d'un service peut ainsi être proposé. Ce référentiel se distingue des autres car il propose des valeurs de référence **directement proportionnelles** à la densité d'abonnés ce qui présente l'avantage d'**éviter tout effet de seuil.** Ce nouveau référentiel est applicable pour toutes les valeurs de D (sauf services atypiques).



L'ILVNC du réseau d'adduction d'eau potable est de 3.084 m^3/j/km et la densité d'abonnés du réseau est de 40 abonnés/km. Le niveau de perte de ce réseau est modéré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2. Qualité de l'eau

2.1 LE CONTRÔLE SANITAIRE

2.1.1 La ressource

Nous présentons ci-après le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources :

	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Microbiologique	8	8
Physico-chimique	8	8

> Détail des non-conformités :

Tous les résultats sont conformes.

2.1.2 L'eau produite et l'eau distribuée

La qualité de l'eau est mesurée selon 2 types d'exigences :

- Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur (paramètres microbiologiques comme Entérocoques et E. Coli, ou des paramètres physico-chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau)
- Les références de qualité correspondent à des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Ils sont sans incidence directe sur la santé aux concentrations, néanmoins ils doivent conduire à la mise en place d'actions correctives.

Nous détaillons ci-après les résultats selon les 2 types d'exigence au niveau de la production et du réseau de distribution.

> Conformité par rapport aux limites de qualité

	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
Microbiologique	121	120	99.17 %
Physico-chimique	125	125	100 %

> Dépassements par rapport aux limites de qualité

Paramètre	Mini	Maxi	Nombre d'analyses	Nombre de dépassements	Valeur du seuil
Enterocoques	5	5	1	1	<=0

Le dépassement sur le paramètre Entérocoques a été enregistré sur un prélèvement du 16/05/2025 à Billière Quartier St Laurent. La mesure de chlore libre était de 0,24 mg/L.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Un recontrôle conforme a été réalisée. De plus le point de prélèvement n'était pas représentatif car situé au niveau du sol. Il a été repris tel qu'on peut le voir sur la photo ci-contre.



Point de prélèvement Quartier St Laurent à Billière

> Conformité par rapport aux références de qualité

	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
Microbiologique	121	119	98.35 %
Physico-chimique	125	119	95.2 %

> Dépassements par rapport aux références de qualité

Paramètre	Mini	Maxi	Nombre de dépassements	Valeur du seuil
Coliformes	0	80	2	<=0
Conductivité à 25°C	116	458	1	>=200et<=1100
Température de l'Eau (°C)	11.9	29.9	4	<=25
Equilibre calcocarbonique de l'eau destinée à la consommation humaine	4	4	1	>=1et<=2

> Dépassement Coliformes :

- prélèvement le 21/02/2025 sortie station champ captant Mazères. Le niveau de chlore libre était de 0,38 mg/L.
- prélèvement le 21/05/2025 quartier St Laurent Eglise à Billière. La mesure de chlore libre était de 0.17 mg/L.

Pour chaque résultat non conforme, une contre analyse a été réalisée et leur résultat est conforme.

La (les) Fiche(s) Infos sur la qualité de l'eau de l'ARS est (sont) présentée(s) en annexe 8.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2.2 CVM

Des campagnes d'analyses CVM ont été réalisées entre août et novembre 2025 sur différents points identifiés. De ces 60 prélèvements, il en ressort 2 situations non conformes aux adresses suivantes :

- Route de Rebenacq à Bosdaarros,
- Chemin de Jurat à Lasseube.

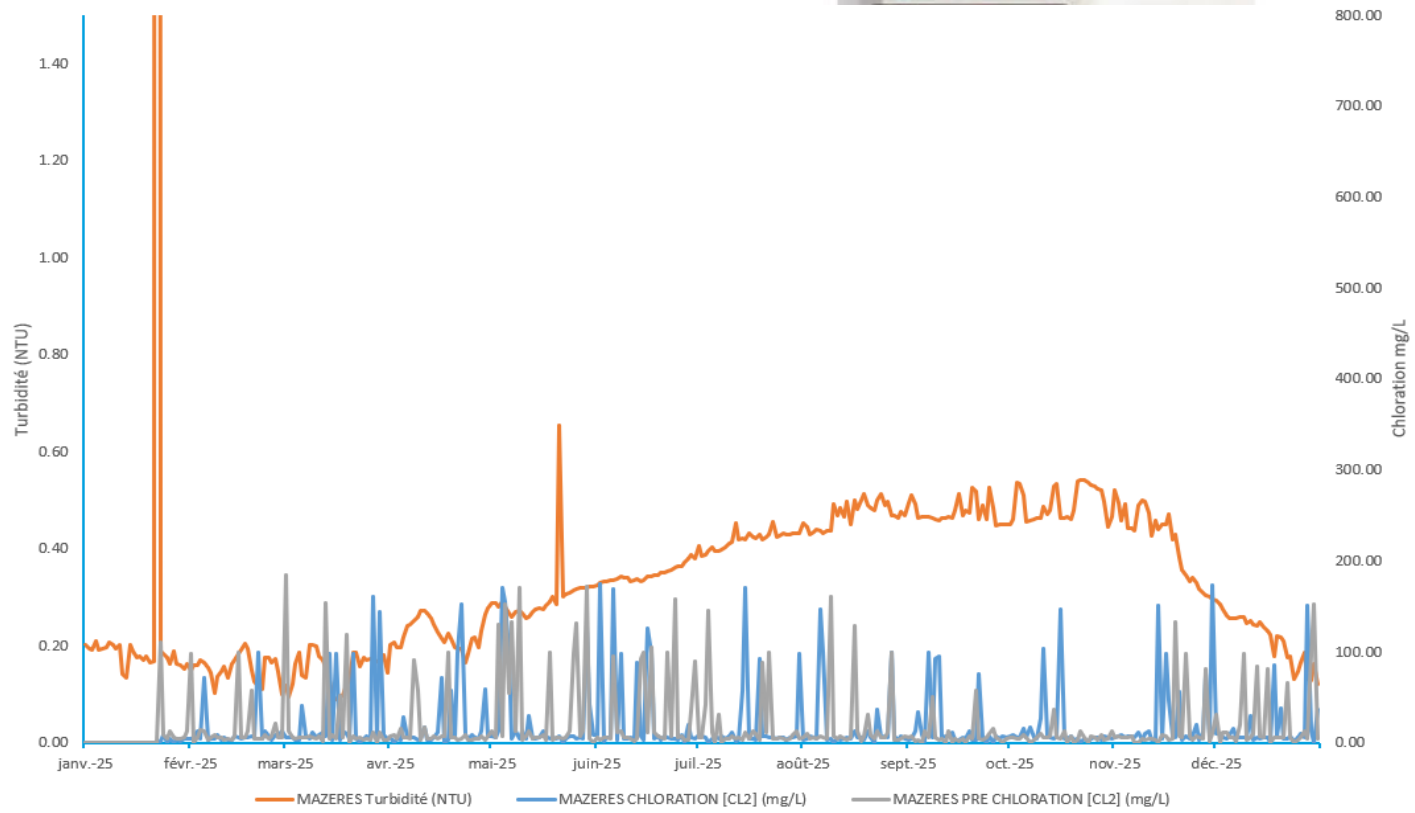
A la suite de ces analyses, des purges automatiques seront installées en 2026 pour revenir à une situation conforme. Puis, des travaux sont prévus au deuxième semestre 2026 au chemin de Jurat à Lasseube et en 2027 Route de Rebenacq à Bosdarros.

2.3 LES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLES

Des mesures d'autocontrôle des paramètres principaux sont réalisées ponctuellement par les agents de la société AGUR sur l'usine de production mais aussi sur le réseau de distribution.



Les enregistrements 2025 sont présentés sur le graphe ci-dessous :



Agur réalise les analyses d'autocontrôle suivantes :

> Conductivité
> Turbidité
> pH
> Chlore

Ces analyses permettent de vérifier le bon fonctionnement de la station de production et la qualité de l'eau distribuée.

A ce jour, des analyseurs mesurent en continu la qualité de l'eau mise en distribution par l'usine de Mazères (turbidité et chlore). Les données sont enregistrées par le superviseur central. Les données temps réel sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet (intranet sécurisé).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

La turbidité de l'eau brute issue de la nappe alluviale du Gave de Pau varie au cours de l'année. L'usine n'étant pas équipée de traitement capable d'abattre ce paramètre, nous observons ici l'impact sur l'eau traitée.

La préchloration est utilisée tout au long l'année en secours de la chloration principale. Elle ne fonctionne qu'en mode dégradé.

En été, le niveau des puits baisse ce qui entraine une augmentation de la turbidité. Cette variation saisonnière est récurrente jusqu'à la fin de période d'étiage.

Les analyses sur la ressource

> Suivi en continu

Un contrôle permanent de la ressource (chaque puits) est assuré 24/24 par des sondes et des analyseurs sur les paramètres suivants : niveau de la nappe, température, conductivité, turbidité.

Les données sont enregistrées par le superviseur central en temps réel et sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet.

> Suivi ponctuel

Dans le cadre du suivi de la ressource, des prélèvements sont assurés par des organismes externes

L'Agence Régionale de Santé ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne effectuent un contrôle annuel de chacun des puits sur plusieurs paramètres :

-Bactériologiques
-Physico-chimique (minéralisation, composés organiques, pesticides et métabolites, hydrocarbures...).

Également dans le cadre du suivi de la ressource, des prélèvements sont assurées par le Plan d'Action Territorial du gave de Pau sur les puits P13b et P14.

Physico-chimiques (composés organiques, pesticides et métabolites, hydrocarbures, PFAS, résidus médicamenteux et hormonaux ...)

En complément de ces prélèvements, AGUR organise annuellement une campagne de recherche de PFAS sur 3 points dont celui de mise en distribution.

> Bilan du suivi

La ressource en eau est conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

> Autocontrôles sur réseau et ouvrages

Les passages réguliers sur les ouvrages et en particulier les des relèves mensuelles sont l'occasion de réaliser des autocontrôles qualité en chlore, pH et turbidité. Sur 2025, 275 autocontrôles nous ont permis de s'assurer de la conformité de l'eau distribuée.

De plus, 4 analyseurs de chlore en continu situés sur les ouvrages de MORLAAS, MIRASSOU, CLOS TOUZET et LAFFORGUE surveillent la quantité de chlore résiduel sur les ponts le plus éloignés du réseau 24h/24

En 2026, nous avons pour objectif de réaliser une cartographie ATPmétrie sur les points les plus sensibles de réseau pour connaitre le bruit de fond de la charge bactérienne et pouvoir réagir rapidement dans le cadre d'une non-conformité officielle.

2.4 SYNTHESE QUALITATIVE DE L'EAU (LIMITES DE QUALITE)

Paramètres Microbiologiques	2025
Taux de conformité microbiologique	99.17%
Nombre de prélèvements conformes	120
Nombre de prélèvements non conformes	1
Nombre total de prélèvements	121

Paramètres Physico-Chimique	2025
Taux de conformité Physico-chimique	100%
Nombre de prélèvements conformes	125
Nombre de prélèvements non conformes	0
Nombre total de prélèvements	125

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Énergie / réactifs

3.1 ÉNERGIE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des consommations énergétiques facturées.

Energie relevée facturée (Ressources / Production)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
MAZERES II P6 P8 P9 P18	507 577	718 064	520 786	533 681	649 352	22%
MAZERES III P11 P12	1 005 465	463 120	682 467	668 774	573 887	-14%
MAZERES IV P13 P13BIS	272 283	234 313	136 507	128 297	77 051	-40%
MEILLON P16 ET STATION D'ALERTE	151 550	227 143	324 118	201 358	179 041	-11%
MEILLON P17	385 836	332 446	130 024	188 141	148 801	-21%
RONTIGNON P14	539 621	623 510	602 151	442 553	373 762	-16%
Sous total	**2 862 332**	**2 598 596**	**2 396 053**	**2 162 804**	**2 001 894**	-7%

Energie relevée facturée (Réservoirs / Surpresseurs/ Comptage)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Comptage Picou Henri IV	869	589	641	595	347	-42%
Réservoir Bastarrousse	3 959	4 060	2 434	2 514	2 438	-3%
Réservoir Mirassou	4217	135	155	155	100	-36%
Réservoir Morlaàs Haute vue	715	453	421	618	?	/
Réservoir Nid Béarnais	1 718	253	256	618	192	-69%
Réservoir Clos Touzet		207	32	173	149	-14%
Surpresseur Carrazé	4887	4 284	48	0	0	/
Surpresseur Morlaàs Haute Vue	26 553	27 984	19 732	27 383	26 771	-2%
Sous total	**42 918**	**37 965**	**23 719**	**32 056**	**29 997**	-6%

Energie relevée facturée (Stations de reprise)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Station de reprise Alliou	957	432	471	321	316	-2%
Station de reprise Berlanne	164 675	175 330	153 879	152 636	139 631	-9%
Station de reprise Carrérot	7 945	8 752	7 750	5 861	962	-84%
Station de reprise Laforgue	12 322	8 817	9 171	10 714	10 488	-2%
Station de reprise Lanot	18 476	16 821	17 768	11 022	12 375	12%
Station de reprise Narcastet	362 667	339 488	297 620	295 035	290 996	-1%
Station de reprise Pindats	63 222	62 549	53 331	50 698	44 822	-1%
Station de reprise Riant	299 357	229 816	199 339	200 411	200 663	0.1%
Sous total	**929 621**	**842 005**	**739 329**	**726 698**	**700 253**	-4%

Energie relevée facturée (Autre site)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Agence Jurançon	17326	17 543	15 512	14 169	17 727	25%
Sous total	**17326**	**17 543**	**15 512**	**14 169**	**17 727**	25%

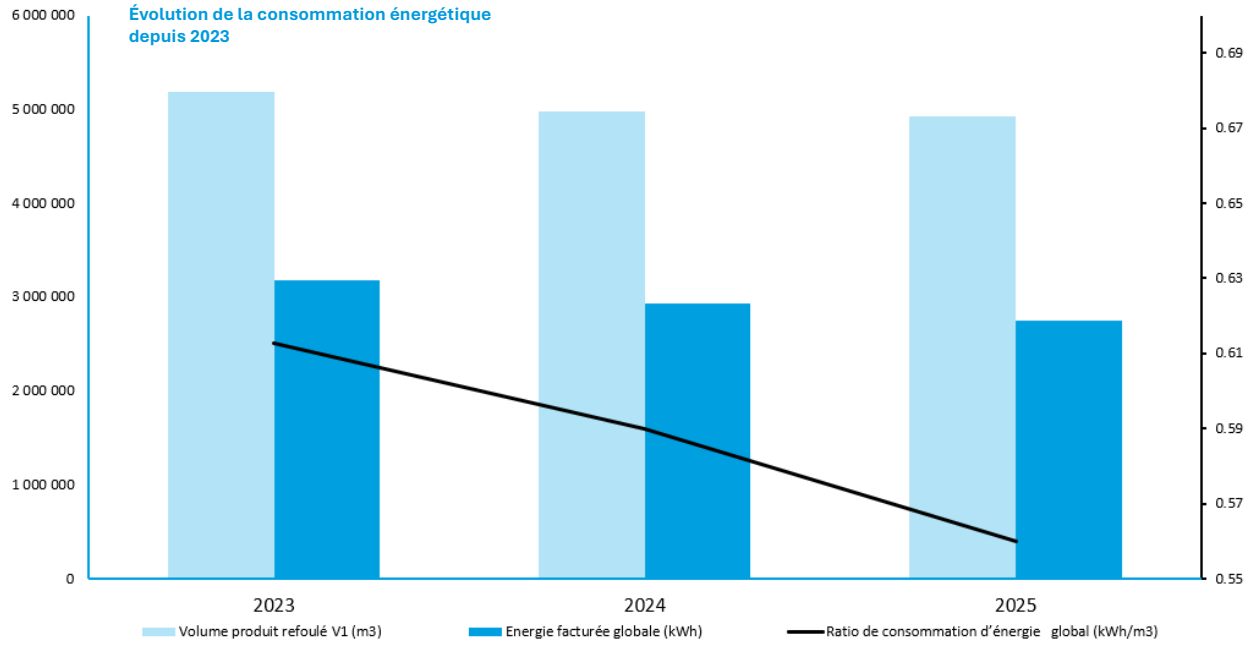
TOTAL GENERAL	3 852 197	3 496 109	3 174 613	2 935 727	2 749 871	-6%

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

La consommation énergétique (kWh) est en baisse.

En annexe 9, le détail des consommations par site sans évolution.

	2023	2024	2025	N/N-1
Énergie facturée global (kWh)	3 174 613	2 935 727	2 749 871	**-6%**
Energie facturée champ captant (kWh)	2 396 053	2 162 804	2 001 894	**-7%**
Volume d'eau refoulé V1 (m^3)	5 181 613	4 978 580	4 930 401	**-1%**
Ratio de consommation spécifique au champ captant (kWh/m3)	0.46	0.43	0.41	**-5%**
Ratio de consommation d'énergie global (kWh/m3)	0.61	0.59	0.56	**-5%**



L'énergie consommé par le service d'eau potable provient de sources d'énergie renouvelables (énergie hydroélectrique, solaire et éolienne)

3.2 RÉACTIFS

Vous trouverez ci-dessous les quantités des réactifs utilisés pour le traitement de l'eau et notamment la désinfection :

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Chlore gazeux	1 421	1 650	1 617	1 519	1 568	3%

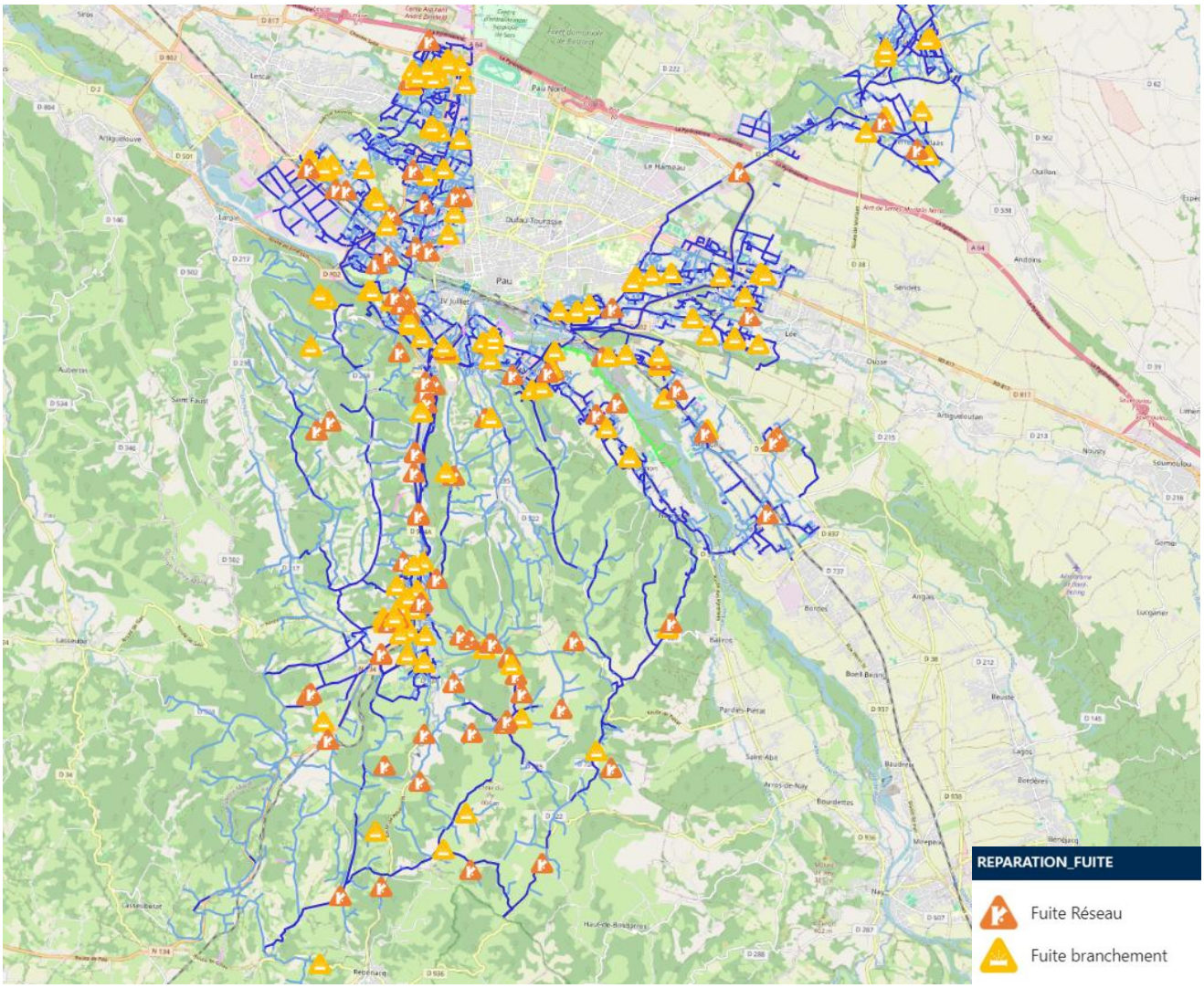
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4. Interventions d'exploitation

4.1 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau suivant reprend l'historique des fuites branchement et réseau depuis ces 4 dernières années :

	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Fuites réseau	91	79	57	90	58%
Fuites branchements	162	149	121	133	10%
Fuites équipements	16	20	2	20	900%
TOTAL FUITES	269	248	190	243	28%



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Taux d'interruptions non programmées du service

Le calcul du taux d'interruptions non programmées du service (indicateur P151.1) se fait par le biais des casses réseau du service qui ont généré des interruptions. Nous vous présentons ci-après les modalités de calcul sur la globalité du service.

	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
P151.1	2.79	2.41	1.72	2.69	-20%

4.2 NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS

Le nettoyage et la désinfection annuels des réservoirs sont obligatoires. Ces opérations ont été réalisées aux dates suivantes :

Communes	Nom du site	Capacité (m^3)	Nettoyage 2023	Nettoyage 2024	Nettoyage 2025
Gan	**SABALOT**	50	15/11/2023	13/03/2024	19/08/2025
Jurancon	**CLOS TOUZET**	60	10/05/2023	06/03/2024	18/08/2025
Assat	**LAFORGUE POMPAGE**	190	16/02/2023	05/02/2024	30/07/2025
Assat	**LAFFORGUE**	100	11/05/2023	06/02/2024	22/01/2025
Gan	**ALIOU**	100	09/06/2023	04/04/2024	19/08/2025
Gan	**MIQUEU**	100	22/11/2023	09/08/2024	24/12/2025
Gelos	**TAILLEFER**	100	06/06/2023	12/08/2024	/
Morlaas	**MORLAAS ACHAT D'EAU HAUT SERVICE**	100	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR
Morlaas	**MORLAAS BERLANNE SERVICE**	100	03/05/2023	09/01/2024	11/02/2025
Gan	**BASTARROUSSE**	125	22/03/2023	06/03/2024	10/02/2025
Gan	**RIANT cuve EST**	125	26/04/2023	21/02/2024	04/02/2025
Gelos	**CARREROT**	125	25/04/2023	05/03/2024	/
Gan	**RIANT cuve OUEST**	275	26/04/2023	21/02/2024	04/02/2025
Gan	**MIRASSOU**	200	25/05/2023	13/03/2024	24/09/2025
Morlaas	**MORLAAS SURPRESSEUR NORD**	200	04/05/2023	11/01/2024	28/01/2025
Morlaas	**MORLAAS SURPRESSEUR SUD**	200	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR
Gan	**LANOT**	250	25/04/2023	25/01/2024	18/08/2025
Gan	**BASTARROUSSE cuve EST**	275	22/03/2023	06/03/2024	10/02/2025

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Bosdarros	**RE BATGUSERE cuve NORD**	300	25/05/2023	18/01/2024	04/03/2025
Bosdarros	**RE BATGUSERE cuve SUD**	300	24/05/2023	18/01/2024	04/03/2025
Bosdarros	**PINDATS**	250	23/03/2023	23/01/2024	17/02/2025
Gan	**LEBE**	300	10/05/2023	23/01/2024	17/02/2025
Morlaas	**MORLAAS BS cuve EST**	300	04/05/2023	10/01/2024	27/01/2025
Morlaas	**MORLAAS BS cuve OUEST**	300	04/05/2023	10/01/2024	28/01/2025
Narcastet	**NARCASTET**	300	08/02/2023	17/01/2024	22/01/2025
Mazères Lezons	**AGUILLON D**	400	07/06/2023	29/03/2024	/
Mazères Lezons	**AGUILLON G**	400	31/05/2023	29/03/2024	/
Jurancon	**LE LOULIE D**	1500	08/06/2023	20/06/2024	20/07/2025
Jurancon	**LE LOULIE G**	1500	31/05/2023	21/06/2024	23/07/2025
Jurancon	**NID BEARNAIS 1**	1500	06/06/2023	20/06/2024	21/07/2025
Jurancon	**NID BEARNAIS 2**	1500	06/06/2023	21/06/2024	21/07/2025
Mazères Lezons	**MAZERES 3000 A**	3000	08/06/2023	20/06/2024	23/07/2025
Mazères Lezons	**MAZERES 3000 B**	3000	08/06/2023	21/06/2024	21/07/2025

4.3 RECHERCHE DE FUITES

L'activité recherche de fuite fait l'objet d'une réunion mensuelle interne. Elle est également présentée lors de réunion trimestrielle ou semestrielle selon le besoin où sont présents la collectivité et le délégataire.

Y sont abordés les points suivants :

- Volume mis en distribution et gros consommateurs
- Evolution des débits de nuit par zone de sectorisation

- Actions de recherche de fuites passées et futures
- Bilan sur la réparation de fuite et autre interventions réseau
- Entretien du réseau (renouvellement branchement, vannes, appareils de régulation…)
- Propositions d'amélioration

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

La majorité des **80 secteurs** sont correctement dimensionnés. Globalement, la valeur seuil de 20 km de canalisations par secteur est respectée à l'exception des secteurs suivants :

Secteur	Longueur (ml)
S53_MEILLON ASSAT	33132
S9_GENSEMIN	31058
S41_BASTAROUSSE LOUBANGUI	29485
S52_CHAPELLE DE ROUSSE	25076
S6-A BARRAQUE/TONKIN	24596
S13_JARDINS DE BILLERE	23867
S26_MORLAAS SURPRESSE HS	22481
S55_RIBET	20627

La sectorisation permet une meilleure appréhension du débit de fuite. Les résultats des calculs des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sont présentés à la collectivité lors des réunions mensuelles.



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4.4 CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires électriques des installations effectuées au cours de l'année 2025 sont :

Commune	Site	Nombres d'observations totales	Nombres d'observations critiques
MEILLON	AGUR - MEILLON P16 ET STATION D'ALERTE	1	0
JURANCON	AQUITAINE DE GESTION URBAINE & RURALE	1	0
JURANCON	AQUITAINE DE GESTION URBAINE & RURALE	2	0
MORLAAS	AGUR - MORLAAS HAUT SERVICE CHATEAU EAU	1	1
JURANCON	AQUITAINE DE GESTION URBAINE & RURALE	3	0
JURANCON	AQUITAINE DE GESTION URBAINE & RURALE	4	1
GAN	AGUR - STATION DE REPRISE RIANT	1	0
GAN	AGUR - STATION DE REPRISE RIANT	2	1
GAN	AGUR - SURPRESSEUR BASTAROUSSE	1	0
MAZERES LEZONS	AGUR - MAZERES IV P13 P13BIS	1	0
MAZERES LEZONS	AGUR - MAZERES II P6 P8 P9 P18	1	0
MAZERES LEZONS	AGUR - MAZERES II P6 P8 P9 P18	2	0
MAZERES LEZONS	AGUR - MAZERES II P6 P8 P9 P18	3	0
MAZERES LEZONS	AGUR - MAZERES II P6 P8 P9 P18	4	0
MORLAAS	AGUR - MORLAAS HAUT SERVICE CHATEAU EAU	2	1
NARCASTET	AGUR - STATION REPRISE NARCASTET	1	0
NARCASTET	AGUR - STATION REPRISE NARCASTET	2	0
NARCASTET	AGUR - STATION REPRISE NARCASTET	3	1
JURANCON	AQUITAINE DE GESTION URBAINE & RURALE	5	0
BOSDARROS	AGUR - RESERVOIR MIRASSOU	1	0
BOSDARROS	AGUR - RESERVOIR MIRASSOU	2	0
GELOS	AGUR - SURPRESSEUR CARRAZE URBAINE ET RURALE	1	0
GELOS	AGUR - STATION DE REPRISE CARREROTE	1	0

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

5. Renouvellement contractuel

En 2025, dans le cadre des opérations liées au renouvellement des équipements sur le service, nous avons procédé aux travaux suivants :

Site	Installation	Équipement
Champs captant	Mazeres I	Armoire Générale BT
	Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Télégestion
	Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Télégestion
	Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Télégestion
	Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Télégestion générale
	Mazeres III (P11/P12)	Télégestion
	Mazeres III (P11/P12)	Sofrel S500
	Mazeres IV (P13)	Armoire générale BT
	Meillon (P16) et Station d'Alerte	Forage P16
	Meillon (P16) et Station d'Alerte	Station d'Alerte
	Meillon (P17)	Forage P17
	Meillon (P17)	Armoire générale BT
	Rontignon (P14)	Armoire générale BT
Reservoir	Réservoir Batguzère	Débitmètre alim
	Réservoir Batguzère	Télégestion
	Réservoir Mazères (2 * 3000 m3)	Alarme anti-intrusion
	Réservoir Mazères (2 * 3000 m3)	Télégestion
	Réservoir Miqueu	Télégestion
	Réservoir Mirassou	Télégestion
	Réservoir Morlaas Haute Vue	Télétransmission - FO
	Réservoir Morlaas Haute Vue	Réservoir Bas Service
	Réservoir Nid Béarnais (2 * 1500 m3)	Télégestion
Reprise	Station de reprise de Aliou	Télégestion
	Station de reprise Narcastet	Démarreurs P1 et P2 -

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Reprise	Station de reprise Narcastet	Batterie de condensateurs -	
	Station de reprise Narcastet	Télégestion	
	Station de reprise Riant	Alarme anti-intrusion -	
Réseau	Surpresseur Réservoir Bastarrous	Télégestion	
	Sectorisation - Comptage Beausoleil	Débitmètre Siemens Sitrans FM - DN 150 mm	
	Sectorisation - Comptage Direct Golf	Débitmètre Siemens MAG8000 - DN 150 mm	
	Sectorisation - Comptage Gensemin	Compteur SIEMENS SITRANS - DN 150 mm	
	Sectorisation - Comptage Golf	Régulateur pression DN 150 mm (10,5 - 6 bar)	
	Sectorisation - Comptage Induspal	Télétransmission - Sofrel LS 10	
	Sectorisation - Comptage Jardins de Billere	Télétransmission - Sofrel LS 10	
	Sectorisation - Comptage Meillon	Débitmètre Siemens Sitrans FM - DN 150 mm	
	Sectorisation - Comptage Soubacq	Télétransmission - Sofrel LS 10	
	Sectorisation - Comptage Picou	Télétransmission - Sofrel LS 10	
	Télétransmission compteurs	Télétransmission Sofrel LS 10	
	Vanne	Equipement réseau	16
	Vidange	Equipement réseau	3
	Hydrostabilisateurs	Equipement réseau	4
	Prélocalisateurs de fuite	Equipement réseau	15*
	Prélocalisateurs de fuite	Equipement réseau	60*
	Branchement	Conduite	55

*le montant associé à ces opérations est intégré dans le projet global de modernisation du parc de prélocalisateurs du SMEP (200 appareils).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

6. Travaux divers

6.1 PAR LE DÉLÉGATAIRE

En complément des travaux de maintenance et de renouvellement, les travaux suivants ont été réalisés :

	Nombre réalisés
Pose de branchements neufs	82
Modification branchements	65
Pose de compteurs	40



◆ AUTRES TRAVAUX

> Travaux de pose de compteurs de sous sectorisation

Les secteurs qui ont été équipés sont situés sur les communes de GAN, JURANCON, RONTIGNON, MAZERES LEZONS





COMPTAGES JURANCON:

- GUYNEMER / STADE
- BAGNELL/RIBET

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE





NID BEARNAIS

COMPTEUR DE SECTORISATION SUR 500 ACIER

Sectorisation RONTIGNON

- RD37



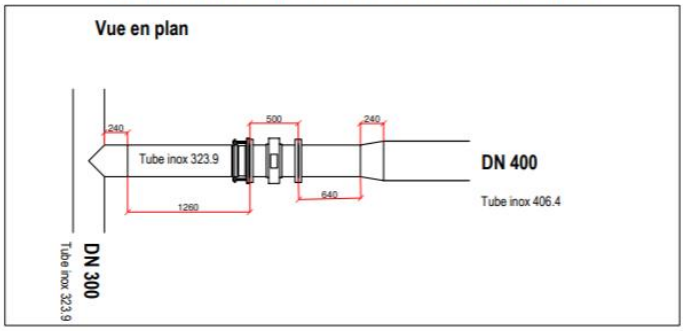


- RUE DE L'EGLISE





Commune de MAZERES LEZONS



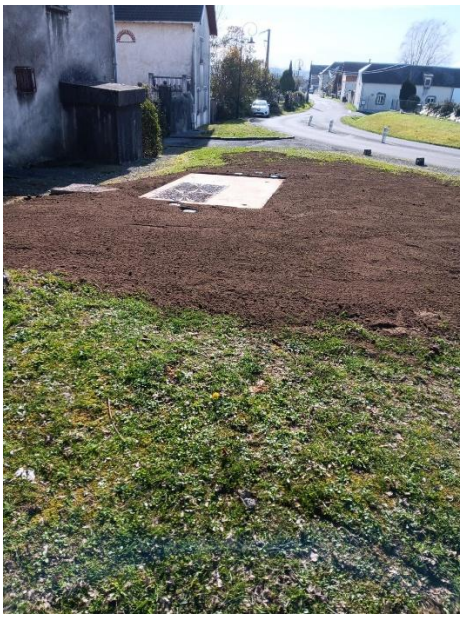


Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Travaux de pose d'appareils de régulation de pression

Commune de SERRES - MORLAAS





> Travaux de renouvellement de canalisations

Traversée D24 en entrée de BOSDARROS





Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Reprise de la conduite en encorbellement quartier RAPATOUT à GELOS

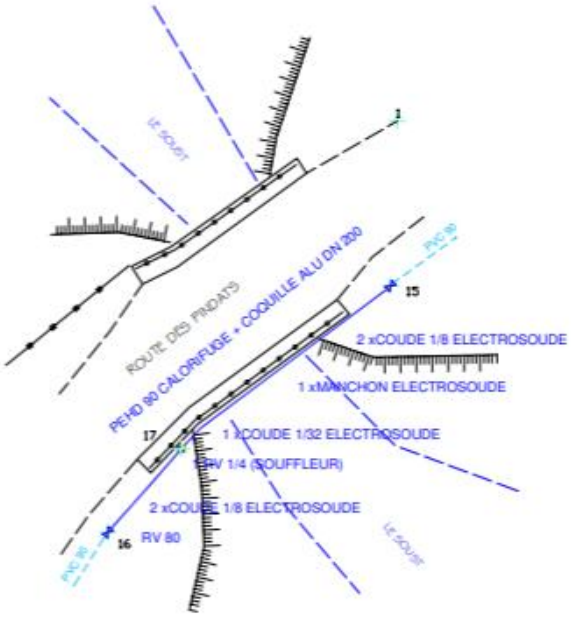












Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

6.2 PAR LA COLLECTIVITÉ

Conformément aux données récupérées dans les rapports délégataires et RPQS précédents, nous sommes en mesure d'établir les taux moyens de renouvellement de canalisations sur les 5 dernières années.

Commune	Adresse	Matériau	DN	Linéaire posé	Linéaire abandonné	Branchements repris
Billère	Avenue Lalanne	PEHD	50	191	192	15
Bizanos	Rue du 8 mai 1945	PVC	110	4	4	0
Bizanos	Rue Gallieni	Fonte	100	4	4	0
Bizanos	Rue de la Mairie	PEHD	50	123	87	4
Bosdarros	RD24	PEHD	125	37	36	0
Bosdarros	Route des Pindats	PEHD	50	8	6	0
Bosdarros	Route des Pindats	PEHD	125	18	0	0
Bosdarros	Route des Pindats	PEHD	140	460	487	5
Gan	Rue d'Ossau	Fonte	150	9	6	0
Gelos	Avenue du Gabizos	Fonte	60	305	374	22
Gelos	Avenue du Gabizos	Fonte	100	70	21	2
Gelos	Route des Pindats	PEHD	90	21	21	0
Jurançon	Chemin de Monplaisir	Acier	250	4	4	0
Jurançon	Rue Parmentier	Fonte	60	130	129	12
Jurançon	Rue de la Victoire	Fonte	60	135	193	16
Jurançon	Rue de la Paix	Fonte	60	140	109	11
Jurançon	Rue Ernest Renan	PEHD	50	55	52	2
Jurançon	Route des Coteaux de Guindalos	PVC	90	45	78	1
Jurançon	Clos Dumoulou	Fonte	60	352	405	26
Jurançon	Clos Dumoulou	Fonte	100	36	0	2
Jurançon	Avenue du 18 juin 1940	Fonte	60	20	308	1

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Jurançon	Rue Jean Moulin	Fonte	100	104	111	9
Jurançon	Rue Jean Moulin	PEHD	50	6	8	0
Jurançon	Rue du Gave	Fonte	125	72	78	5
Jurançon	Allée des Fauvettes	PEHD	50	130	128	11
Jurançon	Chemin Soubacq	PEHD	63	136	230	5
Lons	Rue des Ecoles	Fonte	100	260	263	17
Lons	Avenue Mongolfier	Fonte	150	58	58	1
Lons	Avenue Lebon	Fonte	150	50	48	0
Mazères-Lezons	Rue Pasteur	Fonte	60	12	12	0
Mazères-Lezons	Rue Pasteur	Fonte	100	10	0	0
Mazères-Lezons	Rue Pasteur	Fonte	200	259	259	11
Morlaàs	Chemin de Grabassé	PEHD	50	185	185	1
Morlaàs	Chemin de Jouanherrou	Fonte	100	387	383	6
Pau	Avenue Nobel T1	Fonte	200	8	663	0
Pau	Avenue Nobel T1	Fonte	250	23	80	0
Pau	Avenue Nobel T1	Fonte	300	725	0	0
Pau	Avenue Nobel T2	Fonte	200	10	10	0
Pau	Avenue Nobel T2	Fonte	200	868	870	0
Rontignon	Rue de l'Eglise	Fonte	125	2	2	0
Rontignon	Rue des Pyrénées	PVC	110	3	3	0
Rontignon	Rue des Pyrénées	Fonte	125	3	3	0
Rontignon	Rue du Vieux Bourg	PVC	63	137	137	4

Taux de renouvellement pour l'exercice 2025 : 0,74%

Taux moyen de renouvellement pour la période 2021-2025: 0.79 %

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



GESTION CLIENTÈLE

1. Les branchements
2. Les abonnements
3. Les volumes comptabilisés
4. Paiement des factures
5. Réclamations clients

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. Les branchements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des branchements sur les communes adhérentes au SMEP de la région de Jurançon :

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	34 080	34 358	34 679	34 480	34 657	0,5 %
Nombre total de branchements en service	32 417	32 585	32 839	33 102	33 495	1,2 %
Nombre total de branchements non en service	1 663	1 773	1 840	1 378	1 162	-15,7 %

2. Les abonnements

> État des lieux global

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des abonnés :

DONNÉES SUR LES ABONNÉS	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Nombre total d'abonnés	32 417	32 585	32 839	33 102	33 495	1 %
Nombre d'abonnés domestiques	32 035	31 073	31 326	31 598	32 031	1 %
Nombre d'abonnés communaux	359	439	447	446	398	-11 %
Autres	23	1 073	1 066	1 058	1 066	1 %

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Détail par commune

Commune	2023	2024	2025
ARESSY	452	463	472
ASSAT	791	803	816
BILLIERE	5 782	5 797	5 823
BIZANOS	2 503	2 543	2 554
OSDARROS	479	481	480
BUZY	33	33	33
GAN	2 759	2 768	2 780
GELOS	1 867	1 878	1 904
IDRON	2 438	2 453	2 512
JURANCON	3 639	3 649	3 687
LAROIN	86	86	87
LASSEUBE	55	56	57
LASSEUBETAT	34	36	35
LESCAR	52	52	50
LONS	6 454	6 531	6 612
MAZERES LEZONS	915	917	946
MEILLON	461	470	474
MORLAAS	2 420	2 447	2 518
NARCASTET	366	376	377
PARIDIES PIETAT	28	28	30
RONTIGNON	374	381	387
SAINT FAUST	6	6	6
SERRES MORLAAS	427	426	433
UZOS	41	422	422
TOTAL	**32 839**	**33 102**	**33 495**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Les volumes comptabilisés

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'état et d'organismes publics.

Les volumes consommés sont relevés aux mois Octobre/Novembre et Mai/Juin.

Il est facturé sur la période de relève :

- Janvier: l'abonnement correspondant au premier semestre de consommation de l'année en cours, ainsi que les consommations de second semestre de l'année N-1
- Juillet : l'abonnement correspondant au second semestre de consommation de l'année en cours, ainsi que la consommation du premier semestre de l'année en cours

VOLUMES EN M³	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Volume total comptabilisés auprès des usagers d'eau potable (m3)	3 983 524	4 152 497	3 823 701	3 918 044	3 917 255	-0.02%
Volume consommé non facturé (dégrèvement avant facturation)	133 434	37 057	147 908	113 891	95 512	-16%

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés comptabilisés par catégorie d'usagers.

CATÉGORIE D'USAGERS	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Volume comptabilisé auprès des usagers domestiques (m3)	3 733 620	3 121 362	2 772 142	2 937 890	2 935 727	-0.07%
Volume total comptabilisé auprès des usagers communaux (m3)	116 470	163 591	138 623	176 824	163 828	-7%
Volume total comptabilisé auprès des usagers (autres)	-	830 487	912 936	803 330	817 700	1.8%

Avant 2022, les usagers domestiques comprennent les gros consommateurs. A compter de 2022, « le volume comptabilisé auprès des usages (autres) » prend en compte les usagers type industriels, agricoles et les gros consommateurs.

Les volumes présentés ci-dessus correspondent à des volumes entre deux périodes de relève réellement effectuées pour les abonnés du SMEP de la région de Jurançon.

Pour le calcul du rendement de réseau, ces volumes sont ramenés à 365 jours. En 2025, la période relève était de 354 jours.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Le tableau ci-dessous présente la liste des abonnées avec une **consommation supérieur à 6 000 m³/an**. Cette liste ne tient pas compte des compteurs généraux avec compteur divisionnaire ou individualisation et des compteurs de vente d'eau. Attention le nombre de jours facturé peut différer entre 2023 et 2024.

Lieu desservi	2023	2024	2025
155 AVENUE RAUSKI 64110 JURANCON	488 035	377 469	355 692
USINE D'INCINERATION RUE D'ARSONVAL 64230 LESCAR	13312	35073	32 032
50 CHEMIN DE MAZEROLLES 64320 IDRON	22 684	17 611	21 202
MAIL DE COUBERTIN 64140 LONS			18 656
CPTR GENERAL - AVENUE DU CAMP 8 ALLEE DES CHARMES 64320 IDRON			17 517
11 AVENUE DU BEARN 64320 IDRON	50 849	27 823	17 288
CHEMIN DE BERDOULOU 64290 GAN	13 595	15 323	14 531
NOUSTE CAMP CHEMIN BERNADOU 64320 BIZANOS			13 023
12 LOT IND HT DOSSAU AVENUE NORMANDIE NIEMEN 64140 LONS	15 573	12 649	12 297
STATION EPUR N302 CHEMIN COURTIADE 64320 IDRON			9 771
61 CHEMIN DU LACAOU 64140 BILLERE			9 047
6 RUE DU VILLAGE 64320 ARESSY			8 059
MAISON DE RETRAITE 3 RUE CAPLANNE 64140 BILLERE	7 347	7 710	7 652
ZAC DU PESQUET ALLEE DES SORBIERS 64140 LONS			7 236
PISCINE 20 RUE DU GOLF 64140 BILLERE			7 075
CHEMIN LARRIBAU 64320 BIZANOS			6 850
RUE GENSEMIN 64140 BILLERE			5 640
RUE DES SOURCES 64320 ARESSY			6 479
AVENUE DU BARON SEGUIER 64140 BILLERE			6 304
USINE AVENUE MARCEL DASSAULT 64140 LONS		9 907	6 281
CHEMIN DE MAZEROLLES 64320 IDRON			9 191

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4. Paiement des factures

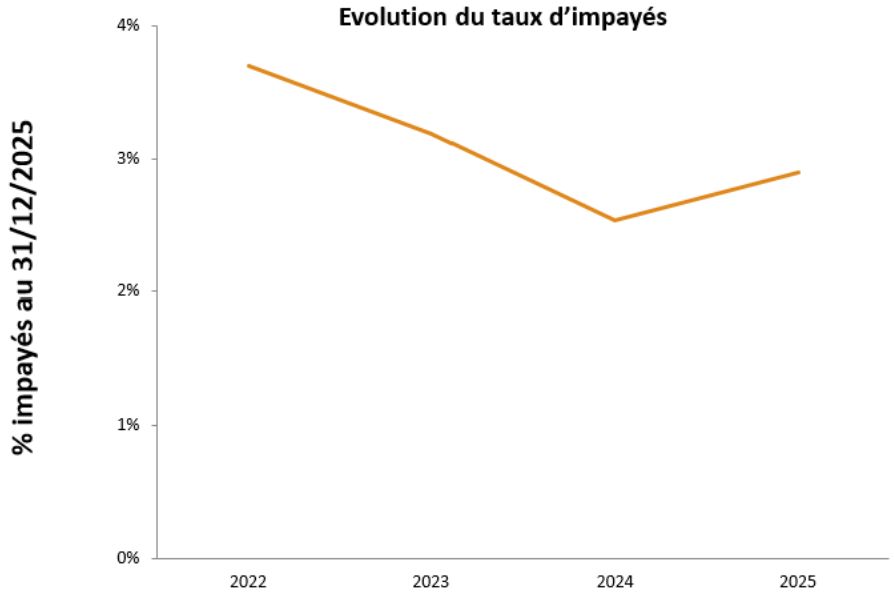
Nous analysons continuellement les paiements des abonnés de façon à réduire le taux d'impayés. Une proposition de mensualisation des factures est proposée aux abonnés qui le souhaitent de façon à échelonner leurs paiements.

Des échéanciers de paiement taillés à la mesure des ressources des abonnés en difficulté financière sont également accordés.

	2022	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Nombre d'abonnés bénéficiant d'un paiement mensualisé	16 842	19 336	14 224	15 237	7 %
Nombre d'échéanciers de paiement accordés	1 822	3 744	555	448	-19 %
Nombre de relances simples (niveau 1) envoyées par courrier pour non-paiement des factures	5 126	8 445	7 684	10 636	38 %
Nombre de relances simples (niveau 2) envoyées par courrier pour non-paiement des factures	2 997	5 665	4 393	6 017	37 %

	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Taux d'impayés calculé au 31/12/N (sur factures N-1)(%)	3.7	3.19	2.53	2.9	15 %

Le taux d'impayés au 31/12/2025 s'élève à 2.9% pour les abonnés des communes adhérentes à la Collectivité.



> Détail du taux d'impayés

Impayés	Facturés	Taux d'impayés
246 934.0€	8 521 992.7€	2.9 %

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

5. Réclamations clients

Le tableau ci-dessous classifie l'ensemble des réclamations émises par les clients du service d'eau potable :

ÉTAT DES RÉCLAMATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
Réclamation qualité sanitaire	-	0	0	0	0
Réclamation qualité organoleptique	-	45	1	0	1
Réclamation problème de desserte de l'eau	-	47	49	0	4
Réclamation relations commerciales	-	274	25	40	6
Réclamation travaux sur réseau	-	519	1	1	4
TOTAL	0	885	76	41	15
Nombre de clients				33 102	33 495
Taux de réclammations (P155.1)				1.24 ‰	0.45‰

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

1. Tarification du service
2. Compte-rendu financier
3. Compte d’exploitation

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. Tarification du service

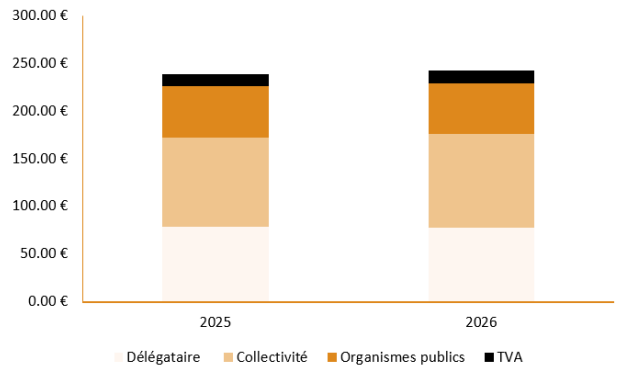
Les factures adressées aux usagers sont conformes à l'arrêté du 10 juillet 1996.

> Évolution 2025/2026 de la facture de 120 m³ pour un abonnement principal - Tarif Eau Potable (HT)

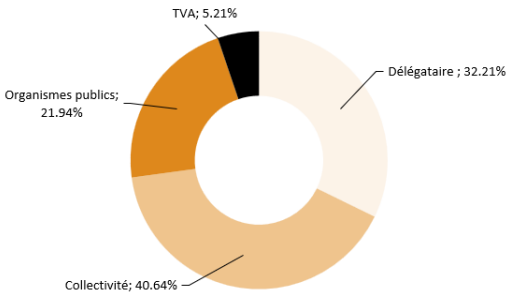
	Quantité	Prix unitaire 01/01/2025	Prix unitaire 01/01/2026	Montant 2025	Montant 2026	Évolution N/N-1
Délégataire						
Abonnement annuel	1	28.46€	28.22€	28.46€	28.22€	-0.84%
Consommation 0 – 60m³	60	0.3006€	0.2981€	18.04€	17.89€	-0.83%
Consommation 60 – 10 000m³	60	0.5359€	0.5314€	32.15€	31.88€	-0.84%
Collectivité						
Abonnement annuel	1	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00%
Consommation	120	0.7800€	0.8200€	93.60€	98.40€	5.13%
Organismes publics						
Redevance consommation eau potable (AE)	120	0.32€	0.3200€	38.40€	38.40€	0.0%
Redevance performance eau potable (AE)	120	0.07€	0.0602€	8.40€	7.22€	-14.05%
Préservation des ressources en eau	120	0.0721€	0.0625€	8.65€	7.50€	-13.29%
Total						
Total HT				227.50€	229.51€	0.79%
TVA 5.5%				12.52€	12.62€	0.80%
Total TTC 120 m³				240.22€	242.13€	0.80%

Répartition du prix de l'eau pour 120m³ part délégataire et part collectivité (Tarif 2025)			
	Abt	Conso	Total
Part du délégataire	28.22€	49.77€	77.99€
Part de la collectivité	0.00€	98.40€	89.40€
Total HY du prix du service	28.22€	148.17€	176.39€
% e la part fixe			16.0%

Évolution 2025/2026



Répartition du prix - Tarifs 2026



Une facture-type 120 m³ est jointe en annexe 10.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2. Compte-rendu financier

Nous vous adressons dans un décompte financier séparé avec les données relatives au cycle de facturation 2025.

Ce document récapitule pour la part collectivité :

- Les périodes de facturation ainsi que les redevances facturées sur ces périodes
- Les quantités et volumes facturés pour chaque redevance (abonnements, consommations) par catégorie si nécessaire (Diamètre compteur, tranches de consommation, tarifs spéciaux…)
- Le montant des impayés et des créances irrécouvrables liées au cycle concerné
- Les reversements réalisés : acomptes et reversement contractuels effectués sur le cycle concerné

Ce document récapitule pour la part délégataire :

- Les périodes de facturation ainsi que les redevances facturées sur ces périodes
- Les quantités et volumes facturés pour chaque redevance
- Le montant des impayés liées au cycle concerné

Ce décompte pourra être accompagné d'annexes justificatives.

Toutefois nous conservons ci-après les éléments suivants :

- Nombre détaillé des annulations liées aux dégrèvements
- Montant facturé sur le cycle pour les redevances Agence de l'eau

2.1 PART COLLECTIVITÉ

Les données relatives à la part Collectivité et aux reversements sont présentées dans le décompte financier séparé.

2.2 FACTURATION AUX ABONNÉS

> Liste détaillée des annulations

Les données liées aux créances irrécouvrables liées au cycle concerné sont disponibles sur le décompte de gestion.

Les dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2025 pour la part "eau potable" sont présentés ci-dessous.

	Consommation (m^3)	Montant (HT)
Part Délégataire	91 510	47 137.00€
Part Collectivité	91 510	69 937.00€

La liste détaillée est disponible sur demande écrite au siège social de la société AGUR.

> Détail des recettes accessoires

EN € HT	2024	2025
Frais d'accès au service	99 497€	84 843€
Frais d'accès au service avec déplacement	30 760€	51 953€
Frais de mise en demeure	86 320€	109 875€
Frais de relance simple	38 533€	47 461€
Ouverture/fermeture du compteur	47 664€	50 462€
Autres (Prime, CEE, …)	0€	0€
TOTAL RECETTES ACCESOIRES	**302 774 €**	**344 595€**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

2.3.1 Sommes facturées pour le compte de tiers au cours de l'exercice 2025

	Volume (m^3)	Montant facturé (€)
Lutte contre la pollution	- 88 166	- 29 095€
Performance des réseaux d'eau potable	3 825 898	267 813€
Prélèvement sur la ressource en eau	3 723 720	272 531€
Redevance sur la consommation d'eau potable	3 811 704	1 219 472€
Total	11 273 156	1 730 721€

2.3.2 Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutées en application du contrat

	Montant
Branchements	174 976.20€
Modifications de branchement	18 557.85€
Pose compteurs	17 277.76€
Autres	1 166.54€
Total	211 978.35€

2.3.3 Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutées en application du contrat

	Correctif 2021 suite Avenant 1 (en € HT)	2022 (en € HT)	2023 (en € HT)	2024 (en € HT)	2025 (en € HT)
Recettes facturées auprès des usagers au titre de l'exercice (€)	2 311 595.00	2 444 144.28	2 438 662.28	2 657 879.23	2 640 997.00
Impayés estimés sur facturation (2.5%)	57 789.88	61 103.61	60 996.56	66 446.98	66 024.92
Sommes dédiés au fonds coopération (0.7%)	15 776.64	16 681.28	16 642.87	18140.03	18 024.80
Versements effectués par AGUR sur l'exercice	11 000.00	18 000.00	19 000.00	17 000.00	19 000.00
Solde fonds au 31/12/2025	**4 776.64**	**3 457.92**	**1 101.79**	**2 241.82**	**1 266.62**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Compte d'exploitation

SYNDICAT DE JURANCON
SERVICE DE L'EAU POTABLE
COMPTE D'EXPLOITATION
ANNEE 2025

	CEP	2024	2025
Frais de Personnel	**1 247 273**	**1 386 907**	**1 358 211**
Charges de Personnel	1 098 129	1 212 293	1 144 947
Parc véhicules	149 144	174 613	213 264
Consommables	**334 777**	**566 244**	**317 414**
Achats d'eau	15 288	13 297	16 382
Electricité	314 239	542 878	291 757
Produits de traitement	5 250	10 069	9 276
Charges d'exploitation	**272 325**	**297 398**	**359 544**
Fournitures, matériaux, locations	143 392	156 169	203 255
Sous traitance générale	102 086	118 254	127 018
Frais d'analyses	26 847	22 976	29 270
Charges de renouvellement	**153 260**	**160 028**	**162 311**
Comptes et programmes de renouvellement	153 260	160 028	162 311
Charges liées aux investissements	**342 113**	**351 731**	**343 811**
Amortissements Biens propres		45 108	37 188
Amortissements travaux contractuels	342 113	306 623	306 623
Charges diverses	**383 053**	**525 283**	**589 837**
Assurances	14 101	35 548	41 535
Télécommunications, Frais postaux et éditique	76 558	125 380	117 885
Informatique	101 408	46 369	55 222
Impôts, taxes et versements assimilés	30 214	32 201	31 176
Créances irrécouvrables, douteuses & Recouvrement	33 666	180 680	243 050
Charges immobilières	75 000	77 359	76 268
FSL	8 328	6 676	6 676
Coopération centralisée	28 202	21 070	18 025
Autres dépenses	15 576		
Frais généraux	**149 010**	**175 752**	**174 776**
CHARGES	**2 881 811**	**3 463 343**	**3 305 904**
Ventes d'eau	**2 253 239**	**2 657 879**	**2 640 997**
Abonnements	843 440	1 079 634	1 084 877
Consommations	1 400 960	1 578 231	1 556 120
Vente d'eau en gros	8 839	13	
Autres produits	**281 964**	**394 898**	**457 171**
Recettes accessoires	184 459	302 774	344 595
Facturation des redevances de l'Agence de l'Eau	19 986	21 866	23 798
Redevance assainissement	77 519	70 259	88 778
Travaux exclusifs	**285 000**	**275 863**	**211 978**
CHIFFRES D'AFFAIRES	**2 820 203**	**3 328 640**	**3 310 146**
RESULTAT avant impôt sur les sociétés	**-61 608**	**-134 703**	**4 242**
IMPOT SUR LES SOCIETES			**1 144**
RESULTAT	**-61 608**	**-134 703**	**3 098**

Nota : Concernant les charges liées au FSL et la coopération décentralisée pour l'exercice 2024, un correctif sera apporté dans le CARE 2026 (moins-value à intégrer).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4. Suivi des dépenses de renouvellement

4.1 VALORISATION FINANCIERE

Site	Equipement		Courrier accord	Montant des dépenses effectives	Montant maximum prévue au PPR	Montant maximum prévue au PPR avec actualisation K2	Accord Collectivité pour Intégration O/N	Dépenses Effectives Justifiées	Dépenses effectives hors plan
Mazeres I	Télégestion	Armoire Générale BT	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Mazeres II (P6/P8/P9/P18)	Télégestion	Télégestion générale	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Mazeres III (P11/P12)	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Mazeres III (P11/P12)	Télégestion	Sofrel S500	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Mazeres IV (P13)	Télégestion	Armoire générale BT	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Meillon (P16) et Station d'Alerte	Télégestion	Forage P16	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Meillon (P16) et Station d'Alerte	Qualité	Station d'Alerte		2 204,40 €	2 000,00	2 204,40		2204,40	0,00
Meillon (P17)	Sécurité	Forage P17 - Détecteur anti-intrusion		1 102,20 €	1 000,00	1 102,20		1102,20	0,00
Meillon (P17)	Télégestion	Armoire générale BT	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Rontignon (P14)	Télégestion	Armoire générale BT	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Réservoir Batguzère	Comptage	Débitmètre alim	JLO042025_Débitmètrie 2025	2 700,00 €			O	2700,00	
Réservoir Batguzère	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Réservoir Mazères (2 * 3000 m3)	Sécurité	Alarme anti-intrusion		770,83 €	1 000,00	1 102,20		770,83	
Réservoir Mazères (2 * 3000 m3)	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Réservoir Miqueu	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	1 100,00 €			O	1100,00	
Réservoir Mirassou	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Réservoir Morlaas Haute Vue	Télégestion	Télétransmission - FO	JLO10042025 - Morlaas FO	930,00 €			O	930,00	
Réservoir Morlaas Haute Vue	Régulation	Réservoir Bas Service Actionneur Bernard - DN 125 mm		2 505,30 €	2 273,00	2 505,30		2505,30	
Réservoir Nid Béarnais (2 * 1500 m3)	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Station de reprise de Aliou	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Station de reprise Narcastet	Pompage	Démarreurs P1 et P2 -	FF/202504_1059 - moteurs NARCASTET	7 000,00 €			O	7000,00	
Station de reprise Narcastet	Electricité	Batterie de condensateurs -	FF/202504_1059 - moteurs NARCASTET	500,00 €			O	500,00	
Station de reprise Narcastet	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Station de reprise Riant	Sécurité	Alarme anti-intrusion -		1 102,20 €	1 000,00	1 102,20		1102,20	0,00
Surpresseur Réservoir Bastarrous	Télégestion	Télégestion	JLO-251059-1020	2 400,00 €			O	2400,00	
Sectorisation - Comptage Beausoleil	Comptage	Débitmètre Siemens Sitrans FM - DN 150 mm	JLO042025_Débitmètrie 2025	2 700,00 €			O	2700,00	
Sectorisation - Comptage Direct Golf	Comptage	Débitmètre Siemens MAG8000 - DN 150 mm	JLO042025_Débitmètrie 2025	2 700,00 €			O	2700,00	
Sectorisation - Comptage Gensemin	Comptage	Compteur SIEMENS SITRANS - DN 150 mm		2 975,94 €	2 700,00	2 975,94		2975,94	0,00
Sectorisation - Comptage Golf	Régulation	Régulateur pression DN150 mm (10,5 - 6 bar)		1 873,74 €	1 700,00	1 873,74		1873,74	0,00
Sectorisation - Comptage Induspal	Télégestion	Télétransmission - Sofrel LS 10		1 873,74 €	1 700,00	1 873,74		1873,74	0,00
Sectorisation - Comptage Jardins de Billere	Télégestion	Télétransmission - Sofrel LS 10		1 873,74 €	1 700,00	1 873,74		1873,74	0,00
Sectorisation - Comptage Meillon		Débitmètre Siemens Sitrans FM - DN 150 mm	JLO042025_Débitmètrie 2025	2 700,00 €			O	2700,00	
Sectorisation - Comptage Soubacq	Télégestion	Télétransmission - Sofrel LS 10		1 873,74 €	1 700,00	1 873,74		1873,74	0,00
Sectorisation - Comptage Picou	Télégestion	Télétransmission - Sofrel LS 10		1 873,74 €	1 700,00	1 873,74		1873,74	0,00
Télétransmission compteurs	Télégestion	Télétransmission Sofrel LS 10		1 873,74 €	1 700,00	1 873,74		1873,74	0,00
TOTAL EQUIPEMENTS ELECTROMECANIQUES				**85 433,31**				**85433,31**	**0,00**
Vannes	16 Vannes			13 226,00		13 226,00		13226,00	0,00
Vidanges, Purges , Ventouses	2 vidange et 1 purge			3 637,00		3 637,00		3637,00	0,00
Hydrostabilisateurs	4 Régulateurs de pression			5 731,44		5 731,44		5731,44	0,00
Prélocalisateurs de fuite	Avertir SEPEM01- GSM	Prélocalisateurs GUTTERMAN	10 unités	11 573,10 €	10 500,00	11 573,10		11573,10	0,00
Prélocalisateurs de fuite	SEBA Log N3 VHF	Prélocalisateurs GUTTERMAN	50 unités	46 292,40 €	42 000,00	46 292,40		46292,40	0,00
TOTAL ACCESSOIRES RESEAUX								**80459,94**	**0,00**
Branchement	55 unités			72 745,20	66 000,00	72 745,20		72745,20	
TOTAL BRANCHEMENTS								**72745,20**	**0,00**
Compteurs				135 231,56	124 442,40	135 231,56		0,00	
TOTAL COMPTEURS								**0,00**	**0,00**
TOTAL RENOUVELLEMENT								**238 638,45**	**0,00**
								238 638,45	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4.2 SOLDE DES DOTATIONS

Formule de calcul du solde de renouvellement SN :

$S_N = S_{N-1} \times (1+T4M_N) + (DO_N - DE_N)$

T4MN est la valeur au 1er juillet de l'année N du taux moyen mensuel du marché monétaire - ESTER

$DO_N = DO_0 \times K2_N$

Année	Dotation de renouvellement*	Coefficient d'actualisation K2	Dépenses effectives « Justifiées »	Dépense effectives « Hors Plan »	1 + T4M	$DO_N - DE_N$	S_N
2021	147 260,60 €	1	158 332,08 €	6 409,03 €	1	-17 481 €	-17 481 €
2022	150 235,26 €	1,0202	178 710,86 €	17 646,19 €	0,99418	-46 122 €	-63 501 €
2023	154 402,74 €	1,0485	132 353,30 €	33 068,80 €	1,03399	-11 019 €	-76 678,31 €
2024	160 028,09 €	1,0867	170 430,92 €	3 347,70 €	1,033665	-13 751 €	-93 010,21 €
2025	162 310,63 €	1,1022	238 638,45 €	0,00 €	1,0192	-76 328 €	-171 123,83 €

*prise en compte de l'avenant n°1 pour la valeur DO_0

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



ANNEXES

1. Glossaire
2. Indicateurs règlementaires
3. Synthèse réglementaire
4. Linéaire du réseau par commune
5. Détail des équipements de réseau par commune
6. Détail volumes produits mensuels par unité de production
7. Estimation des volumes consommés autorisés non comptés
8. Rapport ARS
9. Consommation électrique par site
10. Facture spécimen
11. Modalités établissement CARE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 1 – Glossaire

HYDRAULIQUE

Capacité de production

La capacité de production d'une station est le volume d'eau qu'il est possible de produire et traiter sur cette usine en considérant un fonctionnement journalier de 20h.

By-pass

Un by-pass est un ouvrage généralement composé d'une canalisation et d'accessoires permettant l'isolement de cette canalisation. Un by-pass permet d'assurer l'alimentation en eau potable en aval d'un équipement (réservoir, compteur, chaîne de traitement, etc...) qui a été arrêté à cause d'un dysfonctionnement ou d'une opération de maintenance.

Télégestion

La télégestion est un outil de suivi et de contrôle à distance des ouvrages de traitement et de distribution d'eau. L'automate de télégestion situé sur les ouvrages récupère les données de fonctionnement des équipements de l'ouvrage puis relaye ces informations à un superviseur central (ordinateur équipé d'un logiciel de centralisation des données). Cette télégestion permet d'alerter un agent d'astreinte via son téléphone mobile en cas de dysfonctionnement d'un des équipements.

Sectorisation

La sectorisation est un outil permettant de mesurer les flux hydrauliques transitant dans un réseau d'eau potable. Elle se compose généralement d'appareils permettant de quantifier ces flux (compteurs mécaniques ou débitmètres électromagnétiques) et de dispositifs permettant de relayer ces informations sur un superviseur central (télégestion).

QUALITÉ

Turbidité

La turbidité mesure le caractère trouble d'une eau. Le caractère « trouble » de l'eau est défini par la quantité de matières organiques qui la composent. Plus cette quantité de matières organiques est importante, plus le risque de contamination bactériologique de l'eau est grand.

Filtration sur neutralité

La neutralité est un matériel riche en carbonate de calcium qui permet de rééquilibrer le pH d'une eau trop agressive. Ces eaux agressives ont tendance à attaquer les différents métaux des canalisations d'eau potable. Ces eaux trop agressives percolent au travers d'un filtre de neutralité et se charge en carbonate de calcium.

Déferrisation

La déferrisation consiste à réduire la concentration en fer d'une eau trop chargée. La présence de fer en trop grande quantité dans l'eau provoque une coloration orangée de l'eau et confère un mauvais goût à l'eau consommée. Les dépôts de fer dans les canalisations peuvent être des sièges de développement de micro-organismes. Le traitement du fer se fait généralement par le biais d'une oxydation par un réactif compatible (permanganate de potassium, chlorure ferrique, etc..) et une filtration sur sable du fer coagulé.

Désinfection de l'eau

Des micro-organismes (bactéries, virus) peuvent se développer dans un réseau d'eau potable. Afin d'éviter toute contamination de ce type, une désinfection de l'eau est réalisée. Cette désinfection se fait par l'injection d'un réactif (chlore, bioxyde de chlore) ou par rayonnement ultra-violet.

Analyse réglementaire

Les analyses réglementaires sont réalisées par les services de l'État (Agence Régionale de Santé) de façon à s'assurer que l'eau est potable en tout point du réseau de distribution. Le nombre et la fréquence de ces analyses sont variables suivant l'unité de distribution.

Autocontrôle

Le programme d'autocontrôle est réalisé par l'exploitant du réseau d'eau potable de façon à s'assurer que l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du réseau de distribution. Ce programme n'est pas inscrit dans un planning réglementaire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

GESTION CLIENTÈLE

Abonnement

L'abonnement est le contrat qui lie une personne physique ou morale à l'exploitant du réseau d'eau potable. Un abonnement correspond à un seul compteur d'eau (point de desserte)

Volumes achetés/vendus en gros

Les volumes achetés ou vendus en gros sont les volumes achetés à un service extérieur ou vendus à un service d'eau extérieur. On parle également de volumes importés ou exportés.

Volumes de services

Les volumes de services sont les volumes utilisés pour l'exploitation du réseau d'eau potable (essais de fonctionnement des poteaux incendie, nettoyage réservoir, purge réseau, etc.)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 2 – Indicateurs règlementaires

Le décret n°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 ont modifié les modalités de réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement appelé également « rapport du Maire ». Depuis 2008, indépendamment de la taille du service, les collectivités sont dans l'obligation de présenter des indicateurs de performance du service.

Uniquement une partie de ces indicateurs est liée à l'exécution des missions confiées au délégataire du service d'eau potable. Le calcul des indicateurs est détaillé sur le site internet www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.
Des clefs de consolidation sont associées à certains indicateurs de façon à calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Indicateurs règlementaires des services

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
Abonnés				
D102.0	Prix du service au m^3	2.02€	-	
P155.1	Taux de réclamations	0.45‰	Nombre d'abonnés desservis	33 495
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	1j	Nombre d'abonnés desservis	33 495
D151.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	1j	-	
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	2.69‰	Nombre d'abonnés desservis	33 495
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Données collectivité	-	-
Réseau				
P106.3	Pertes en réseau	2.81 m^3/km/j	Linéaire du réseau d'adduction	819
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83.09%	Sommes des volumes consommés V6 et vendus V3	4 132 473
			Sommes des volumes achetés V2 et produits V1	4 973 646
P105.3	Volumes non comptés	3.084 m^3/km/j	Linéaire du réseau d'adduction	819
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0.79	Linéaire du réseau d'adduction	819
P103.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	Linéaire du réseau d'adduction	819
Qualité de l'eau				
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	99.17%	-	-
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100%	-	-
P108.3	Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	100%		
Gestion financière				
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	donnée collectivité	Épargne brute annuelle	donnée collectivité
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	2.90%	Montant total des factures émises au titre de l'année N-1	8 521 993 €
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds du service	0.004 €/m^3	-	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Variables des indicateurs règlementaires

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES VARIABLES	VALEUR DE LA VARIABLE
VP.059	Volume produit	4 930 401 m^3
VP.060	Volume importé	43 245 m^3
VP.061	Volume exporté	12 699 m^3
VP.063	Volume comptabilisé domestique	2 935 727 m^3
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	981 528 m^3
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	819 km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années	44.616 km
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	99 %
VP.241	Pourcentage de linéaire réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	99 %
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facture (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N)	8 521 993 €
VP.268	Montant des impayés au 31/12/N des factures émises au titre de l'année N-1	246 934 €

Nous détaillons ci-après le mode de renseignement ou de calcul des indices de performance qui sont moins couramment utilisés.

> P155.1 : Taux de réclamations

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

> P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

> D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> P152.1 : Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre d'ouverture de branchement réalisés dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouverture}} \times 1000$$

> P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

Avec : volumes mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

> P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

$$\text{Indice} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}}{5 \times \text{longueur du réseau de desserte}} \times 100$$

> Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.

> Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

> Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	NOTATION
PLAN DES RÉSEAUX	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexe (captages, points de mesure, etc..)	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5/5
INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%).	5/5
Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%).	5/5
SOUS-TOTAL	**45**
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles ci-dessous il faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en première partie.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, PI) et servitudes de réseaux	10/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	10/10
Identification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
Localisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	10/10
Existence d'une modélisation hydraulique de réseau	5/5
NOTATION FINALE 120/120	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> P108.3 : Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

> 0 % Aucune action

> 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

> 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

> 50 % Dossier déposé en préfecture

> 60 % Arrêté préfectoral

> 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

> 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

> P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

> En cours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle.

> Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 3 – Synthèse réglementaire

L'année 2025 a été marquée par une évolution très significative du cadre réglementaire dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la protection de la ressource et de la gestion des PFAS. Plusieurs textes structurants viennent renforcer :

- Les obligations de surveillance,
- Les exigences de qualité,
- La réduction des pollutions,
- La protection des populations,
- Et la résilience hydrique.

Les évolutions majeures concernent :

- La montée en puissance d'une réglementation PFAS destinée à protéger la santé publique ;
- Le renforcement des obligations sur l'eau potable (analyses, substances émergentes) ;
- L'évolution du cadre européen sur les eaux usées et les micropolluants ;
- La structuration progressive de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ;
- La simplification de la réglementation liée aux inondations et eaux pluviales ;
- L'intégration du principe européen de sobriété hydrique.

Toutes ces évolutions s'appliquent directement aux collectivités, exploitants, services publics d'eau et d'assainissement.

1. PFAS : une régulation centrale et fortement renforcée

1.1 La loi n° 2025-188 (28 février 2025)

Cette loi constitue le socle de la nouvelle réglementation PFAS en France. Elle renforce :

- La fabrication, importation, exportation et mise sur le marché de produits contenant des PFAS ;
- La fiscalité appliquée ;
- Les contrôles sanitaires (eau potable, environnement) ;
- La gestion des risques.

Elle est accompagnée d'une nouvelle instruction sanitaire destinée aux ARS et préfets pour encadrer la gestion locale des situations de pollution PFAS.

Interdictions progressives de mise sur le marché

La fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit des produits suivants contenant des PFAS seront interdites :

À compter du **1er janvier 2026** :

- Cosmétiques,
- Produits de farts de ski,
- Produits textiles d'habillement et chaussures (hors équipements essentiels de sécurité).

À compter du **1er janvier 2030** :

- La majorité des produits textiles non essentiels.

Valeurs résiduelles autorisées

Des seuils résiduels seront définis ultérieurement par décret.

1.2 Trajectoire nationale : fin des rejets de PFAS d'ici 2030 (création de l'article L523-6-1 du Code de l'environnement)

Deux consultations publiques (août 2025) précisent la mise en œuvre de la loi :

- Réduction de **70 % des émissions industrielles d'ici 2028** (référence 2023) ;
- **Fin des rejets aqueux de PFAS en 2030**.

Sources :

Communiqué du ministère de la Transition écologique, "Protéger les Français contre les risques liés aux PFAS", publié le 31 juillet 2025

Projet de décret relatif aux modalités de mise en œuvre de la trajectoire nationale de réduction progressive des rejets aqueux de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées des installations industrielles

Projet de décret d'application de l'article 1 de la loi n° 2025-188 du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées

1.3. Nouvelle redevance PFAS pour les ICPE

Cette redevance pour pollution de l'eau est introduite dans le Code de l'environnement (modification de l'article L213-10-2 du Code de l'environnement) :

- Applicable aux **ICPE soumises à autorisation** rejetant des PFAS,
- Basée sur la **masse annuelle de PFAS rejetée**.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Sources :

Loi n° 2025-188 du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, JORF du 28 février 2025

INSTRUCTION N° DGS/EA4/2025/22 du 19 février 2025 relative à la gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnée, publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2025/4 du 28 février 2025

1.4. Surveillance renforcée dans les stations d'épuration

Un nouvel d'arrêté du 03/09/25 relatif à l'analyse des PFAS dans les eaux en entrée et en sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines prévoit :

- Des analyses obligatoires sur les substances PFAS pour les STEP ≥ **10 000 EH**,
- 3 campagnes PFAS entre **décembre 2025 et décembre 2026**,
- Des prélèvements en entrée et sortie,

Sous 3 mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté soit avant le 31/12/2025 : le maitre d'ouvrage doit identifier les installations classées pour l'environnement ICPE raccordées au réseau public d'assainissement et ayant fait l'objet de la campagne d'analyses PFAS sur leurs rejets (arrêté ministériel du 20 juin 2023). Pour chaque ICPE, il précise les substances PFAS quantifiées concernées par cette surveillance complémentaire.
Il transmet l'ensemble de ces informations au service en charge de la police de l'eau suivant un format aisément exploitable.
Les molécules quantifiées sur les rejets de ces ICPE seront ajoutées à la liste des 22 PFAS listée dans l'annexe 1 de l'arrêté.

La transmission des résultats à la police de l'eau doit être réalisé au plus tard un mois après chaque prélèvement.

Source : Arrêté du 03/09/25 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines

2. Eau potable : nouvelles obligations et substances émergentes

2.1. Contrôle sanitaire renforcé (décret n° 2025-1287)

Ce décret publie la liste officielle des PFAS à contrôler dans l'eau potable à compter du **1er janvier 2026**. Deux substances supplémentaires (l'acide 6 : 2 fluorotélomersulfonique (6 : 2 FTSA) et l'acide trifluoroacétique (TFA)) seront incluses à compter du **1er janvier 2027**.

Source : Décret n° 2025-1287 du 22 décembre 2025 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, JORF du 24 décembre 2025

2.2. Transparence et information du public

Une **carte nationale publique** sera mise à disposition afin de recenser :

- Les sites émetteurs ou ayant émis des PFAS ;
- Les données d'émission.

Source : Article L1321-9-1 du Code de la santé publique

2.3. Valeurs sanitaires – ANSES (janvier & février 2026)

L'ANSES a publié :

- Une **valeur guide sanitaire (VGS)** pour le **1,4-dioxane** (substance non éliminée en traitement classique) ;
- De nouvelles **VMAX** pour plusieurs métabolites de pesticides et substances actives (flufénacet, diméthachlore, ASDM, fluopyram…).

Sources :

Avis de l'Anses relatif à la détermination d'une valeur guide sanitaire dans les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) pour le 1,4-dioxane, publié le 27 janvier 2026

Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à « la détermination de la VMAX dans les EDCH pour les métabolites de pesticides flufénacet ESA, flufénacet OXA, diméthachlore OXA et ASDM, la substance active fluopyram et à la révision de la VMAX dans les EDCH pour les substances actives flufénacet, diméthachlore et nicosulfuron», publié le 9 février 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Eaux usées : vers une régulation européenne plus exigeante

3.1. Directive (UE) 2024/3019 – mise en conformité d'ici 2027

La directive impose :

- Extension de la collecte/traitement aux agglomérations > **1 000 EH**,
- Intégration d'un **traitement quaternaire** (micropolluants),
- Mise en place d'un système de responsabilité élargie des producteurs **REP** pour les secteurs financiers responsables (pharmaceutique, cosmétique),
- Objectif de **neutralité énergétique en 2045**.

Une instruction (juillet 2025) rappelle ces obligations aux collectivités et aux préfets.

3.2. Écarts et non-conformités

L'instruction de juillet 2025 demande explicitement :

- L'absence d'extension urbaine dans les communes non conformes,
- Des moyens supplémentaires consacrés à l'assainissement,

L'usage renforcé des outils coercitifs (mise en demeure, sanctions, consignations).

Source : Instruction du Gouvernement relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines, publiée le 18 juillet 2025

4. Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

4.1. Nouveaux usages autorisés : propreté urbaine

L'arrêté du **5 octobre 2025** ouvre officiellement l'usage de REUT pour :

- Le nettoyage des voiries,
- Le lavage d'ouvrages ou véhicules,
- Le balayage mécanique

Il renforce :

- Les exigences sanitaires,
- Les modalités d'autorisation,
- Les obligations de contrôle.

4.2. Arrosage et espaces verts

Un projet d'arrêté (février 2025) précise :

- La qualité minimale pour l'arrosage,
- Les distances minimales vis-à-vis des zones sensibles,
- Des conditions d'utilisation plus fluides pour limiter l'usage de l'eau potable.

Source : Arrêté du 8 septembre 2025 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine et modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts et l'arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures, JORF du 5 octobre 2025

5. Eaux pluviales et gestion des inondations

Le décret du **27 décembre 2025** simplifie :

- La procédure d'élaboration des PGRI,
- La réalisation des cartes d'inondation,
- Les avis requis (suppression d'avis des préfets régionaux et commissions de bassin).

Au **1er janvier 2027**, les événements de référence pour les cartographies sont également simplifiés.

Source : Décret n° 2025-1326 du 26 décembre 2025 portant diverses mesures de simplification relatives à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

6. Sobriété hydrique et gestion durable de la ressource

Recommandation européenne (UE) 2025/1179

Elle introduit le principe de **"l'eau d'abord"** :

- **Réduire la demande** avant de mobiliser une nouvelle ressource ;
- Améliorer le **contrôle et la gestion** de la ressource ;
- Renforcer la **sensibilisation** du public, des entreprises et des collectivités.

Cette recommandation n'est pas contraignante mais constitue une référence pour les politiques locales.

Source : Recommandation (UE) 2025/1179 de la Commission du 4 juin 2025 relative aux principes directeurs de la priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau, JOUE du 16 juin 2025

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

7. Gestion européenne de la qualité des eaux de surface et souterraines

7.1. Mise à jour de la liste des polluants (accord européen 2025)

Le Conseil et le Parlement européens ont conclu en septembre 2025 un accord provisoire visant à :

- Mettre à jour la liste des polluants prioritaires,
- Actualiser les normes de qualité environnementale,
- Ajouter de nouveaux polluants émergents,
- Contribuer à l'objectif européen de **pollution zéro d'ici 2050**.

Source : Accord provisoire relatif à la modification de la directive-cadre sur l'eau, de la directive sur les eaux souterraines et de la directive établissant des normes de qualité environnementale 8/10/2025

Le cadre réglementaire 2025–2026 marque un tournant majeur pour les collectivités et les exploitants :

- Les **PFAS** deviennent un axe central de la gestion de l'eau potable et des rejets.
- Les obligations de **surveillance** et de **transparence** s'intensifient.
- Le cadre européen apporte des exigences fortes en **traitement des eaux usées** et en **réduction des micropolluants**.
- La **REUT** se déploie désormais comme un outil opérationnel de sobriété hydrique.
- Les collectivités doivent intégrer ces évolutions dans leurs investissements, plans pluriannuels et politiques publiques.

Cet ensemble d'évolutions contribue à une eau plus sûre, un environnement mieux protégé et une gestion plus durable de la ressource.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 4 – Linéaire du réseau par commune

Linéaire du réseau de distribution par commune

Communes	2023	2024	2025
ARESSY	9 967	10 056	9 563
ASSAT	23 264	23 628	23 643
BALIROS		614	614
BILLERE	58 950	57 951	58 445
BIZANOS	42 784	41 473	41 532
BOSDARROS	53 893	55 958	55 963
BUROS		763	231
BUZY	2 892	2 581	2 588
GAN	131 417	129 321	129 681
GELOS	52 173	49 943	49 432
IDRON	54 268	54 459	54 068
JURANCON	88 873	86 730	87 739
LAROIN	10 342	10 122	9 667
LASSEUBAT	6 515	6 370	6 370
LASSEUBE	4 904	5 956	5 065
LEE	405	462	449
LESCAR	3 035	2 690	2 770
LONS	106 973	106 270	105 851
MAZERES LEZONS	24 481	25 585	25 879
MEILLON	17 255	17 331	17 394
MORLAAS	61 368	59 938	61 682
NARCASTET	16 083	14 104	14 104
PARDIES PIETAT	2 235	2 089	2 089
PAU	5 829	6 038	5 130
REBENACQ	1 659	872	872
RONTIGNON	16 364	16 407	16 661
SAINT FAUST	398	403	860
SERRES MORLAAS	16 321	15 445	15 340
UZOS	14 100	14 566	15 422
TOTAL	826 745	818 027	819 104

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 5 – Détail des équipements de réseau par commune

Les équipements réseau par commune :

	Stabilisateurs de pression	Purges automatiques	Purges manuelles	Robinets vannes	Ventouses	Poteaux incendie	Appareils de mesure / Compteurs de sectorisation	**Total**
Aressy (64041)	-	-	3	59	-	-	1	**63**
Assat (64067)	4	-	2	135	2	-	7	**150**
Baliros (64091)	-	-	-	1	-	-	-	**1**
Billère (64129)	3	-	16	524	12	-	6	**561**
Bizanos (64132)	5	-	5	299	12	-	10	**331**
Bosdarros (64139)	29	-	6	156	43	-	12	**246**
Buros (64152)	-	-	-	2	-	-	-	**2**
Buzy (64157)	1	-	-	6	3	-	-	**10**
Gan (64230)	55	-	5	515	104	-	20	**699**
Gelos (64237)	6	-	13	209	11	-	8	**247**
Idron (64269)	1	-	5	303	3	-	8	**320**
Jurançon (64284)	20	-	16	416	35	-	18	**505**
Laroin (64315)	5	-	-	16	7	-	-	**28**
Lasseube (64324)	3	1	-	7	4	-	-	**15**
Lasseubetat (64325)	4	-	-	10	5	-	-	**19**
Lescar (64335)	-	-	-	16	-	-	3	**19**
Lons (64348)	1	-	15	755	9	-	7	**787**
Lée (64329)	1	-	-	1	-	-	4	**6**
Mazères-Lezons (64373)	2	-	4	195	8	-	19	**228**
Meillon (64376)	-	-	2	85	2	-	2	**91**
Morlaàs (64405)	6	-	3	362	12	-	13	**396**
Narcastet (64413)	3	-	-	54	7	-	3	**67**
Pardies-Piétat (64444)	-	-	-	5	-	-	-	**5**
Pau (64445)	1	-	3	32	6	-	4	**46**
Rontignon (64467)	7	-	-	72	10	-	2	**91**
Rébénacq (64463)	-	-	1	2	-	-	-	**3**
Saint-Faust (64478)	2	-	-	2	1	-	-	**5**
Serres-Morlaàs (64520)	2	-	-	65	1	-	2	**70**
Uzos (64550)	2	-	2	68	2	-	1	**75**
Total	**163**	**1**	**101**	**4 372**	**299**	**0**	**150**	**5086**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 6 – Détail volume produit par unité de production

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Usine de Mazères	5 854 560	5 514 194	5 181 613	4 978 580	4 930 401	-1%
Total des volumes produits V1 (m^3)	**5 854 560**	**5 514 194**	**5 181 613**	**4 978 580**	**4 930 401**	-1%

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 7 – Estimation des volumes consommés autorisés non comptés

Document ASTEE

	VOLUME UTILISÉ PAR	MÉTHODE D'UTILISATION		GRANDEUR
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Essai PI/BI	Évaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an X durée X 60m^3/heure		... m^3/an/unité
	Manœuvres incendie	Évaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m^3/heure		
	Espace vert sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec Service des Espaces verts :		
		Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	Equipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation	
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles :		
		Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	Equipement de 10 % des fontaines avec des compteurs et extrapolation	
	Lavage de la voirie	Avec Engins : Nb de camions x Nb de rotations de camion/jour x Nb de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures X Durée X Débit à estimer	... m^3/rotation /camion
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X Volume d'un réservoir		... m^3 par jour et par unité
VOLUME DE SERVICE DU RÉSEAU	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service		
		Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : Niveau bas + 10 % du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection, et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements x 0.20 m^3		
	Purge et lavage des conduites	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : - Nombre de purges X Durée X 2.5 m^3/h - Purges hors gel : 0.3 m^3/heure x Nb de jours d'ouverture x Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes	Nombre de pompes X Débit à estimer ou Nombre de pissettes X Débit à estimer		...m^3/an/pompe
	Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombre d'analyseurs x Débit à estimer		65 à 80l/h, soit 570 à 700 m^3/ an/Analyseur
	Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité		

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 8 – Rapport ARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : REGION DE JURANCON

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Cependant, l'eau distribuée en 2025 a présenté 1 non-conformité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 68554 personnes sur 24 communes (ARESSY, ASSAT, BILLERE, BIZANOS, BOSDARROS, BUZY, GAN, GELOS, IDRON, JURANCON, LAROIN, LASSEUBE, LASSEUBETAT, LONS, MAZERES-LEZONS, MEILLON, MORLAAS, NARCASTET, PARDIES-PIETAT, PAU, RONTIGNON, SAINT-FAUST, SERRES-MORLAAS, UZOS). Le responsable des installations est : « SMEP DE LA REGION DE JURANCON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIETE AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ADOUCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **14/05/2026**

UDI **064000471**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **121**
Conformité : **99 %**
Valeur maxi : **5 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **5,46 mg/L**
Valeur maxi : **6,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **180**
Valeur maxi : **0,016 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,027 mg/L**
Valeur maxi : **0,055 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **21,6 °f**
Valeur maxi : **26,8 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques de l'ARS Nouvelle Aquitaine - Cité administrative, Boulevard Tourasse CS 11604 - 64 016 PAU Cedex
09 69 37 00 33
ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 9 – Consommation électrique par site

	2022	2023	2024	2025	N/N-1
P16	210 655	312 784	193 534	191 475	-1.1 %
P17	300 987	121 179	157 147	162 015	3.1 %
P13	189 958	132 006	127 728	88 677	-30.6 %
Forage P12	421 731	656 359	711 602	613 048	-13.8 %
P14	533 706	580 255	428 433	398 413	-7 %
REPRISE LAFFORGUE	8 334	9 083	49 189	11 772	-76.1 %
NID BEARNAIS cuve EST	253	256	175	220	25.7 %
CLOS TOUZET	0	104	169	171	1.2 %
CARREROT	7 860	7 708	5 832	1 013	-82.6 %
REPRISE NARCASTET	308 339	297 555	294 761	320 324	8.7 %
SURP PINDATS	57 232	52 929	50 235	44 857	-10.7 %
SURP LANOT					%
MIRASSOU		84	155	111	-28.4 %
BASTARROUSSE cuve OUEST	3 619	2 518	2 509	1 974	-21.3 %
RIANT cuve EST	204 601	199 251	200 254	220 261	10 %
MORLAAS BS cuve OUEST	406	429	607	3 868	537.2 %
CARRAZE	3 616	236	0	0	NaN %
ALIOU SURP	432	423	331	370	11.8 %
SURPRESSEUR MORLAAS	22 524	7 515	27 824	24 551	-11.8 %
REPRISE BERLANNE	157 101	153 380	146 549	143 589	-2 %
MAZERES II	651 103	492 848	516 194	681 453	32 %
MAZERES III	421 731	656 359	711 602	613 048	-13.8 %
NID BEARNAIS cuve OUEST	253	256	175	220	25.7 %
RIANT cuve OUEST	204 601	199 251	200 254	220 261	10 %
BASTARROUSSE cuve EST	3 619	2 518	2 509	1 974	-21.3 %
Total	3 712 661	3 885 286	3 827 768	3 743 665	-2.2 %

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 10 – Facture spécimen

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR

SMEP de la région de Jurançon

Facture
Numéro de facture 24171209 — **Facture du** 18/03/2026

Titulaire du contrat :

Votre Référence :
Adresse desservie :

Votre service eau potable

Gérez votre espace abonné sur **www.agur.fr, rubrique Agence en ligne**

Service client : 09 69 39 40 00 (appel non surtaxé)
Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00

Dépannage : 09 69 39 40 00 (appel non surtaxé)
24h/24 et 7j/7

AGUR - Service Client
CS 80108 - 64601 Anglet Cedex

Accueil
ael.agur.fr

Votre service assainissement

Dépannage : 24h/24 et 7j/7

INFORMATION

Accédez directement à votre espace abonné ici >

Facture Relève

	m³	Prix/m³*	Montant TTC
Votre abonnement			29.77 €
Votre consommation	120 m³	1.77 €	212.37 €
Total			242.14 €

Montant prélevé **242.14 €**

* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime pour 1 000 litres, soit 0.00177 € pour 1 litre.

Evolution de votre consommation (en m³)



Répartition de votre facture



Modalités de paiement

Le montant de votre facture sera prélevé sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Avis de prélèvement automatique :
Le 12 mai 2026 : 242.14 €

Titulaire du compte :
BIC :
IBAN :
RUM:
ICS :

Votre plan de mensualisation :

Date de prélevement	Montant €
xx/xxx/xxx	0.00 €
xx/xxx/xxx	0.00 €
xx/xxx/xxx	0.00 €
xx/xxx/xxx	0.00 €
xx/xxx/xxx	0.00 €

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen.
Pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires en nous envoyant un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Informations techniques

N°compteur	Diamètre	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé
123456789	15 mm							

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m3)	Prix Unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€ TTC)
Distribution de l'eau potable					**186.09 €**
Abonnement					
Abonnement part AGUR du 01/01/2026 au 30/06/2026	1	14.11 €	14.11 €	5.5%	14.89 €
Abonnement part AGUR du 01/07/2026 au 31/12/2026	1	14.11 €	14.11 €	5.5%	14.89 €
Consommation					
Consommation part AGUR de 0 m3 à 60 m3	60	0.2981 €	17.89 €	5.5%	18.87 €
Consommation part AGUR de 61 m3 à 10000 m3	60	0.5314 €	31.88 €	5.5%	33.64 €
Consommation part collectivite de 0 m3 à 10000 m3 - Année 2026	120	0.8200 €	98.40 €	5.5%	103.81 €
Organisme publics					**56.05 €**
Performance des réseaux d'eau potable - Année 2026	120	0.0602 €	7.22 €	5.5%	7.62 €
Redevance sur la consommation d'eau potable (ADE) - Année 2026	120	0.3200 €	38.40 €	5.5%	40.51 €
Prélèvement sur la ressource en eau (ADE) - Année 2026	120	0.0625 €	7.50 €	5.5%	7.91 €
Total général HT			229.51 €		
Montant TVA (5,50%)			12.62 €		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					**242.14 €**

Mieux comprendre votre facture

Les prix des services de production, distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

Abonnement : part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de production et distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

Consommation : volume en m3 enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Distribution de l'eau : ce service comprend le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement aux normes exigées pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet 24h/24.

Agence de l'eau : cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Règlement de service consultable sur www.agur.fr, rubrique Agence en Ligne.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par mail à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles à rgpd@agur.fr en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.
Paiement sans escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités de retard égales au moins au taux légal en vigueur.

AGUR - Siège social : 28, Rue de Lestandau, 64600 Anglet - SIRET 38772998500161 - TVA n° FR53387729985 - APE 3600Z - IBAN FR7617969000025753950210758 - BIC BAMYFR2JXXX

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe 11 – Modalités établissement CARE

> Méthode d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation

L'article 2 de la loi 95-127 du 08/02/1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public a introduit dans la loi no 93-122 du 29 janvier 1993 un article 40-1 qui dispose que le délégataire doit produire chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Cet article a été complété par l'application du décret 2005-236 du 14 mars 2005, le délégataire doit désormais faire apparaitre en sus de l'année en cours, les chiffres de l'année précédente ainsi que les variations entre ces deux exercices.

L'objet de ce document est de préciser les méthodes comptables et financières utilisées par AGUR pour établir les données financières du compte annuel du résultat de l'exploitation. Ce CARE regroupe l'ensemble des produits et des charges du service, afin d'isoler l'économie du contrat.

> Organisation managériale de l'entreprise

Afin de bien appréhender la méthode d'établissement des CARE, il est important de bien comprendre l'organisation actuellement en vigueur chez AGUR. Plusieurs niveaux hiérarchiques existent :

> Territoire : il s'agit du premier niveau de management du contrat, et en particulier du pilotage quotidien des équipes pour les opérations courantes. Ce niveau est piloté par un référent territoire

> Centre : le responsable de centre va gérer plusieurs territoires et manager les référents de territoire. Ce niveau pilote la bonne exécution du contrat et en particulier l'avancement des obligations contractuelles, la gestion des travaux exclusifs, et le pilotage administra- tif du contrat sont gérés par le centre.

> Direction de zone : le directeur de zone reste le pilote du contrat, et le garant de sa bonne exécution, il est le manager des responsables de centre.

> Siège : le siège intègre toutes les fonctions de supports opérations ou fonctionnels nécessaires au bon fonctionnement du contrat :

> *Gestion clientèle :* Ce service assure l'ensemble des contacts avec le consommateur final du contrat à savoir : l'accueil physique, téléphonique, la gestion des mails, des réclamations…

Ce service a également la charge de la gestion de la base contractuelle (tarifs AGUR, collectivité, redevances annexes, bordereau de prix contractuel), il assure la bonne exécution de la facturation, ainsi que du recouvrement.
Enfin il produit les décomptes de surtaxes, assure les reversements à la collectivité ainsi qu'à l'Agence de l'eau.

> *Gestion technique :* Le service du support technique apporte une assistance aux centres opérationnels en termes d'expertise dans les domaines suivants :

- Hydraulique urbaine
- Process et techniques de traitement
- Automatisme et Hypervision
- Modélisation mathématique et expertise Data
- Innovation et veille technologique

Le support technique peut également être l'interlocuteur des bureaux d'étude et des assistants à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études en lien avec le service.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Ce service porte globalement la responsabilité du système d'information technique et du reporting associé. Il administre le système d'information géographique (SIG) ainsi que toutes les bases de récupération des données techniques. Il participe à la réalisation des rapports annuels de la délégation (RAD) et assure aussi la veille technologique et réglementaire de l'entreprise.

> *Service commercial et bureau d'étude commercial :* stratégie commerciale, réponses aux offres, gestion des avenants aux contrats, établissement des conventions de prestations de services (quittancement des services assainissements…).

> *Service social :* gestion de la reprise du personnel, recrutement, gestion des contrats de travail, réalisation de la paye et gestion des relations avec les organismes sociaux, animation des organes de représentation du personnel. Pilotage et suivi des plans de formation.

> *Service QSE & développement durable :* mise en place et suivi d'actions pour assurer la sécurité de nos collaborateurs, et pour une gestion durable de nos contrats

> *Service achats :* négociation et centralisation de certains achats

> *Service administratif et comptable :* il s'agit de la tenue de la comptabilité par les services comptables d'AGUR dans le respect des dispositions comptables et fiscales en vigueur. Cela englobe l'ensemble des mouvements comptables, les différentes déclarations obligatoires, la clôture des comptes et la consolidation. Ce service travaille en partenariat avec notre commissaire aux comptes en charge de certifier les comptes de l'entreprise.

> *Service contrôle de gestion :* Ce service a la charge de l'établissement, du contrôle et du suivi du budget en liaison avec les opérationnels, il produit l'ensemble des tableaux de bord financiers et valide les choix d'investissements.

> *Service trésorerie* : pilotage de la trésorerie du groupe, financement des travaux contractuels et gestion de l'ensemble des décaissements.

> *Service juridique : droit des marchés publics, fiscal, social…*

> *Service communication :* Prise en charge de la communication interne de l'entreprise destinée aux collaborateurs, mais également la communication auprès de consommateurs, ainsi que la mise en place d'actions de communication auprès des collectivités.

> *Direction générale :* pilotage et gouvernance de la société.

> Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre l'ensemble des produits du service :

> Ventes d'eau : il s'agit de la part du délégataire en matière de facturation des abonnements annuels d'une part et d'autre part de la facturation des m3 consommés pour l'exercice concerné.

> Autres produits : Cela concerne les produits accessoires du contrat à savoir : les produits liés au règlement de service (frais d'accès au service, frais d'ouvertures et fermetures, frais de déplacements, frais de relance et mise en demeure…), mais également la rémunération mandataire que ce soit pour la facturation du service assainissement ou pour la facturation de l'agence de l'eau.

> Travaux exclusifs : ils comprennent la facturation des travaux liés au bordereau de prix annexé au contrat, et en particulier les branchements neufs, les modifications de branchements…

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Charges – Principes d'affectation

Les charges de fonctionnement du contrat intégrées dans le compte de résultat de l'exploitation sont classées en trois parties :

- Charges affectées au contrat
- Charges lissées (vision économique du résultat)
- Frais Généraux et services communs

- Charges affectées au contrat

Ces charges proviennent de plusieurs sources :

- Les charges directes imputées sur le contrat à partir d'une facture fournisseur
- Les sorties de stocks réalisées à partir d'un magasin « physique » avec une traduction comptable
- Les pointages des collaborateurs et de leurs véhicules et/ou engins
- Affectations des services mutualisés, il s'agit de supports opérationnels dont la mise en commun permet une meilleure efficacité et efficience. Une quote-part de ces dépenses est affectée au contrat en fonction d'une clé de répartition.
  - > Supports Clientèle : il s'agit de l'ensemble des charges de la fonction clientèle, y compris les frais d'éditions de factures ainsi que les frais de recouvrements. Ces charges sont affectées au contrat en fonction du nombre de clients du contrat.
  - > Supports Techniques : cela regroupe les charges des fonctions expertise, technique, supervision, télégestion, logiciels métier…comme évoqué ci-dessus. Nous affectons ces charges sur les contrats au prorata du chiffre d'affaires.
  - > Encadrement opérationnel et suivi administratif de centres : il s'agit des frais d'encadrement liés aux contrats ainsi que les charges du personnel administratif de centre en charge de la facturation des travaux exclusifs. Ces charges sont affectées sur les contrats au prorata du chiffres d'affaires.

- Charges lissées (vision économique)

Il s'agit de charges dont le cycle de réalisation est très variable sur la durée du contrat : investissements contractuels réalisés en début de contrat, renouvellement sous forme de comptes ou programmes, fonds de travaux…

Afin d'éviter des variations significatives de résultat, en fonction des dates de réalisations, ces charges sont lissées sur la durée du contrat

- Frais généraux & services communs

Ces charges évoquées dans la partie siège sont réparties sur les contrats au prorata du CA du contrat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Détail des charges

> Charges de personnel

Ce poste correspond aux charges de personnel de l'entreprise ou des intérimaires, regroupant en particulier les salaires, les éléments variables de paie, les charges patronales, mais également les frais annexes de formation, de paniers, de notes de frais. Cela intègre également les charges de la participation légale des salariés.

Les charges de personnel englobent, les pointages du personnel terrain ainsi qu'une quote-part des supports clientèle, technique, et d'encadre- ment opérationnel.

> Parc véhicules et engins

Les charges de véhicules sont affectées sur le contrat selon les pointages des collaborateurs, avec un cout standard par type de véhicules. Les moyens lourds en particulier les minipelles, les camions, les hydrocureurs sont affectés en fonction des fiches interventions techniques avec un cout standard par engins.

Les charges d'exploitation concernées sont les amortissements, les locations longues durées, le carburant, les frais d'entretien et les assurances. Les locations courtes durées sont comprises sur la ligne location.

> Achats d'eau

Il s'agit de l'achat d'eau potable nécessaire à l'exécution du service.

> Electricité

Cela concerne les frais d'électricité du service.

> Produits de traitements

Cette rubrique comprend les produits chimiques nécessaires au fonctionnement du service.

> Fournitures et locations

Il s'agit de tous les matériels et toutes les pièces du contrat, à savoir :

- Pièces de réparation (manchons, coquilles, tuyaux…)
- Matériels pour branchements neufs
- Matériaux : grave, sable…
- Matériels de réseaux à l'exception de ceux prévus dans les comptes et programmes
- Fontainerie
- Equipements de sécurité
- Petite quincaillerie et consommables divers
- Toutes les locations de matériels (minipelles, compresseurs…) courte durée

> Sous-Traitance

Opérations sous traitées à des prestataires extérieurs, principalement :

- Réfections de voiries
- Transports et traitement des boues
- Contrôles règlementaires (électriques, levage, pression)
- Entretien des espaces verts

> Frais d'analyses

Il s'agit de l'ensemble des analyses règlementaires, mais aussi celles résultant de l'autocontrôle.

Il s'agit de l'ensemble des analyses règlementaires, mais aussi celles résultant de l'autocontrôle.

> Comptes et programmes de renouvellement

Nous positionnons sur ce poste le lissage contractuel du renouvellement quel qu'en soit la nature : électromécanique, branchements, compteurs, accessoires de réseaux. Un suivi des comptes et programmes de renouvellement est effectué et est joint au RAD tous les ans. Ce suivi fait apparaitre précisément l'avance retard constaté sur l'exercice et sur le cumulé depuis le début du contrat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

> Garantie de renouvellement

Il s'agit des dépenses réelles du renouvellement non programmées constatées sur l'exercice. Un suivi est annexé au rapport annuel du délégataire.

> Amortissements bien propres

Il 'agit de l'amortissement selon la durée légale comptable des biens corporels et incorporels du délégataire : matériel, mobilier…

> Amortissements travaux contractuels

Cette rubrique intègre l'ensemble des investissements prévus en bien de retour dans le contrat, avec un lissage sur la durée du contrat.

> Frais de contrôle

Il s'agit des frais prévus au contrat à reverser à la collectivité au titre du contrôle du service délégué.

> Assurances

Nous indiquons dans ce poste les polices réglées : responsabilité civile, dommages ouvrages, polices spécifiques, ainsi que les sinistres et les franchises.

> Frais postaux télécommunications

Charges liées à l'ensemble des frais d'éditions des factures qu'ils soient réalisés en interne (frais postaux) ou sous traités à un prestataire. Frais téléphoniques des lignes fixes, des portables mais également des télétransmissions.

> Informatique

Cette rubrique comprend l'ensemble de l'infrastructure : serveurs, systèmes, réseaux, machines et OS. Cela comprend également, la maintenance applicative et corrective des applications métiers, les licences payées aux éditeurs, et les charges liées à la sécurisation de l'environnement pour l'hébergement des bases de données (norme RGPD).

> Impôts et taxes

Nous constatons les impôts et taxes suivants :

- Contribution foncière des entreprises (CFE)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- Taxes foncières
- Redevances d'occupations de domaine public

> Créances irrécouvrables, douteuses & Recouvrement

Nous constatons une provision statistique validée par nos commissaires aux comptes, selon les principes suivants :

- Créances de plus de 6 mois : 50 % de la part délégataire en impayés
- Créances de plus de 12 mois : 75 %
- Créances de plus de deux ans : 100 %

Les créances irrécouvrables sont constatées en charges lors de leurs annulations dans nos comptes, avec en contrepartie une reprise de provisions créances douteuses.

Ce poste intègre également tous les frais de nos cabinets de recouvrement.

> Charges immobilières

Loyers des locaux du service.

> Autres dépenses

Il s'agit de l'ensemble des dépenses restantes : honoraires d'huissiers, d'avocats, charges administratives, matériel de bureaux, frais sur TIP et cartes bancaires…

> Frais généraux

Il s'agit d'une quote-part des frais généraux évoqués ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

LE SERVICE PUBLIC DE L'

EAU

PAR AGUR